MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mardi 7 octobre 2014, à 17 h 5

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 17 h 5 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M. Ahmed Jama* et *Mme Mireille Luiset*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *Mme Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1er octobre 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 octobre et mercredi 8 octobre 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Tout d'abord, Monsieur Bayram Bozkurt, je vous demande s'il vous plaît d'enlever le panneau – que je n'arrive pas à lire depuis ici – que vous avez posé devant votre place. Je crois que le premier vice-président vous l'a déjà demandé. Ce n'est pas vraiment prévu dans cette enceinte de manifester de la sorte. Je vous en remercie.

Mesdames et Messieurs, je vous informe que Mme Sandrine Salerno nous prie d'excuser son absence aujourd'hui entre 17 h 45 et 19 h; elle assistera à la remise du prix Martin Ennals. Elle sera de retour pour la reprise de la séance de ce soir, à 20 h 30.

Mme Esther Alder nous prie d'excuser son absence mercredi 8 octobre; elle a été désignée pour représenter le Conseil administratif lors de la séance extraordinaire de l'Association des communes genevoises, qui se déroulera au même moment au Grand-Lancy.

Je vous rappelle que les objets suivants seront liés: les rapports M-986 A et M-985 A; le rapport M-1036 A et la résolution R-173; la résolution R-171 et la motion M-1085, ainsi que les motions M-1095 et M-1096.

Je vous informe que les deux motions suivantes sont retirées par leurs auteurs: la motion M-1128 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer, intitulée «Politique d'engagement dans nos musées», ainsi que la motion M-1129 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer, intitulée «Coût de l'assainissement routier en ville de Genève».

3. Motion du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer: «Politique d'engagement dans nos musées» (M-1128)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que le personnel de la Maison Tavel est composé d'une «conservatrice en chef», d'une «adjointe de direction», d'une «médiatrice culturelle» et d'une «architecte d'intérieur»;
– que l'accueil et la communication sont en revanche assurés par les employés du Musée d'art et d'histoire (MAH);
– que, en effet, le MAH chapeaute l'ensemble des musées de la Ville de Genève, y compris la Maison Tavel;
– que le MAH dispose lui-même d'un directeur et d'un service de médiation culturelle;
– que la fonction initiale de «conservateur» à la Maison Tavel aurait été revalorisée et qu'il y aurait désormais un «conservateur en chef» qui a donc besoin de l'appui d'un «adjoint de direction»;
– que la nécessité de cette revalorisation, qui engendre manifestement une augmentation des coûts en matière de personnel, est discutable;
– que le poste de «conservateur en chef» aurait été repourvu en 2013 et ce, curieusement, en toute discrétion et qu'il en va d'ailleurs de même concernant tous les postes de direction dans les musées de la Ville de Genève;
– que les spécialistes genevois en matière d'histoire de Genève ne manquent certainement pas,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'expliciter ses critères de sélection dans le cadre de sa politique d'engagement dans les musées en général et, pour le poste de «conservateur en chef» à la Maison Tavel, en particulier;
– de démontrer la nécessité de revaloriser la fonction de conservateur de la Maison Tavel;
– de présenter une liste de tous les postes de direction dans les musées de la Ville avec les cahiers des charges y relatifs.

La motion est retirée par ses auteurs.

---

[1] «Mémorial 171e année»: Annoncée, 5479.

4. Motion du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer: «Coût de l'assainissement routier en Ville de Genève» (M-1129)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la Ville de Genève doit assainir l'état de ses routes;
– que la Confédération lui a également imposé d'assainir, d'ici au 31 mars 2018, le bruit routier afin de respecter les valeurs limites prescrites par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit routier (OPB);
– que ce sont 65 km de voiries, soit 200 tronçons de rues en Ville de Genève qui sont concernés par ces mesures d'assainissement;
– que le 21 mars 2012, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-909 du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit net de 6 656 400 francs destiné aux travaux d'assainissement du bruit routier par la pose de revêtements bitumineux phonoabsorbants «nouvelle génération»;
– que la pose de ce revêtement bitumineux constitue une partie des mesures proposées dans le cadre des «projets d'assainissement du bruit routier» votés en 2004;
– que le Conseil administratif a motivé ce choix de revêtement en expliquant qu'il s'agissait là de la seule mesure d'assainissement techniquement et légalement possible pour faire diminuer significativement les nuisances sonores produites par la circulation routière et que cette mesure permettait de réduire considérablement les frais globaux de l'assainissement du réseau routier de la Ville de Genève;
– que la durée de vie de ce type de revêtement phonoabsorbant est similaire à celle des revêtements classiques;
– que, toutefois, il semblerait que l'efficacité acoustique du revêtement phonoabsorbant soit inversement proportionnelle à sa durée de «vie»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de présenter un rapport comparatif entre le coût total de l'assainissement des routes par l'utilisation de revêtement phonoabsorbant et le coût total hypothétique d'un assainissement avec du revêtement bitumineux classique;

---

[1] «Mémorial 171e année»: Annoncée, 5479.

– de prendre en compte, dans le calcul du coût d'assainissement routier grâce au revêtement phonoabsorbant, la durée d'efficacité acoustique de celui-ci et, cas échéant, les coûts de remplacement et autres mesures nécessaires.

La motion est retirée par ses auteurs.

5. Questions orales.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, ma question s'adresse au magistrat Pagani et concerne le chantier d'abri de protection des biens culturels à Artamis. Nous avons appris que la Ville de Genève a engagé, sans que le Conseil municipal ait voté les crédits, pour 4 millions de francs de travaux supplémentaires pour évacuer des matériaux pollués, que le magistrat Pagani connaissait. Nous avons posé des questions à la commission des travaux et des constructions. Nous n'avons toujours pas de réponse et nous aimerions savoir quand M. Pagani va venir devant ce parlement municipal avec ce dépassement de crédit et où il en est avec les tractations avec le Canton de Genève, puisqu'il nous a dit qu'il pensait pouvoir obtenir de l'argent du Canton. Je remercie d'avance le magistrat pour ses réponses.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, d'abord, concernant la proposition de dépassement de crédit, j'ai été à la commission des travaux et des constructions expliquer ce dépassement urgent. Il était urgent et impératif, pour faire des économies de masses de terre à déplacer, de poursuivre les travaux. Cet été, nous avons dû confiner sous tente l'excavation d'un certain nombre de mètres cubes de terre qui était viciée, sous basse pression. J'ai donc informé comme il se doit la commission des travaux et des constructions et je m'apprête à déposer devant le Conseil municipal une proposition de dépassement sur cette problématique-là et, parallèlement, j'entame des négociations avec le Canton pour régler la problématique de la répartition financière. Je me suis entretenu dernièrement sur cette problématique.

Vous imaginez bien que les nouveaux conseillers d'Etat, qui n'ont pas suivi le dossier tout au long de ces pérégrinations quant à la répartition entre le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), l'Etat de Genève, la Ville et les Services industriels de Genève, doivent se plonger dans ce dossier et donner une solution que j'espère positive pour la Ville. Je vous remercie de votre question.

M. Guy Dossan (LR). Ma question s'adresse aussi à M. Pagani. Il y a quelques mois, je lui avais posé une question sur les coussins berlinois posés à la rue Dancet, qui étaient implantés d'une telle manière que les gens tournaient autour de ceux-ci et ne passaient pas dessus. Ma question était de savoir combien cela avait coûté et pourquoi ils étaient mal implantés. Vous m'aviez répondu que votre service était en train d'étudier cela pour voir ce qu'il pouvait faire. Maintenant que les mois ont passé, je me demandais si cela avait été étudié ou si cela resterait en l'état, parce que je trouve cet aménagement cher s'il ne peut pas être efficace.

Le président. M. le conseiller administratif Rémy Pagani vous répondra demain. Je donne la parole à M[me] la conseillère municipale Marie Barbey.

M[me] Marie Barbey (DC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse également à M. Pagani et concerne l'ancien restaurant Mortimer, fermé depuis 2012. J'aurais souhaité savoir si la Ville campait sur sa position, à savoir une stricte application du plan d'utilisation du sol (PUS) qui confine à l'absurde, puisqu'elle pousse les arcades à rester vides, ou, Monsieur Pagani, si vous allez faire preuve d'un peu de flexibilité dans ce dossier afin que cette arcade puisse enfin vivre au centre-ville.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame Barbey, je ne fais pas preuve d'inflexibilité, puisque j'ai rencontré les propriétaires et la régie de cet immeuble pour qu'on se mette d'accord sur l'utilisation. Je vous rappelle l'objectif de ces PUS, qui ont fait la quasi-unanimité de ce parlement, mais il faut les mettre en œuvre, c'est-à-dire faire en sorte que les rues de la ville, de manière générale, dans ce grand centre urbain ainsi que dans les prolongements des rues de la Servette, de Carouge, de la Terrassière, puissent rester un peu animées, si j'ose dire. Je sais combien cette politique nous coûte cher, puisque, pour l'Alhambra, nous sommes en passe de remettre à disposition un restaurant, qui fonctionnera pour lui-même, l'Alhambar.

En ce qui concerne l'ancien restaurant Mortimer, j'ai rencontré le propriétaire et le régisseur. Ils m'ont assuré – sauf erreur - que c'est une boulangerie-pâtisserie qui s'installera dans ces locaux; elle mettra à la disposition de la population des repas et elle restera ouverte tard dans la nuit. Ce qui correspond tout à fait à l'application bien comprise des PUS. Madame la conseillère municipale, j'espère que je n'ai pas été inflexible dans la réponse que je vous ai donnée.

M. Pascal Rubeli (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani et concerne, une fois de plus, la place des Grottes. Je sais qu'il

va me dire d'envoyer un e-mail, mais je préfère le dire de vive voix. Pour la quatrième ou la cinquième fois, l'éclairage de la place des Grottes, qui ressemble à un village avec un éclairage carré, sortant d'ailleurs du plan lumière, fonctionne de manière discutable et discutée, puisque, aujourd'hui, un tiers seulement des ampoules sont allumées. Je sais que certains s'amusent à les casser, mais on peut aussi les remplacer. J'aimerais bien qu'un contrôle se fasse vraiment, parce que les marchands eux-mêmes se posent la question de la manière dont est géré cet espace. Merci, Monsieur Pagani, de me répondre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, Monsieur le conseiller municipal, vous faites bien de poser la question, puisque c'est la même stratégie que nous avons adoptée pour le cordon lumineux de la rade. Vous savez que durant l'été 2013 la grêle avait fracassé la quasi-totalité des ampoules. Nous avons dû donner un mandat à l'entreprise Philips – pour ne pas faire de la publicité – pour changer l'ensemble de ces ampoules, qui sont des nouvelles technologies, puisque ce sont des LED. Ces ampoules donnent la même luminosité et la même chaleur que les anciennes ampoules à incandescence, qui ne sont plus acceptables aujourd'hui.

Les cordons lumineux, vous pouvez aller le constater, ont été changés ce week-end. J'espère que les services qui nous écoutent feront diligence et que les ampoules mises de manière temporaire sur la place des Grottes seront remplacées à l'identique avec des LED, qui sont de l'entreprise que nous avons mandatée.

J'en profite pour dire, Mesdames et Messieurs, que l'aménagement de la place des Grottes est un peu un crève-cœur. Les habitants se sont associés pour définir avec un mandataire l'aménagement dont ils aimeraient disposer. J'espère bien pouvoir vous présenter un crédit de réalisation très rapidement pour cette place des Grottes, dont l'aménagement est un peu crapoteux – selon l'expression de mon ancien collègue Manuel Tornare.

M. Lionel Ricou (DC). Ma question s'adresse à M^me^ Esther Alder. Elle concerne les projets de quartiers solidaires qui ont été développés avec un grand succès dans le canton de Vaud par Pro Senectute. Ces projets visent à favoriser les relations intergénérationnelles… *(Brouhaha.)*

Le président. Monsieur Ricou, s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs, c'est pénible, ici nous n'entendons rien! J'aimerais que les discussions puissent avoir lieu en dehors de cette salle, s'il vous plaît. Monsieur Ricou, désolé de vous avoir interrompu, vous pouvez poursuivre.

M. Lionel Ricou. Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse donc à M^me^ Esther Alder et concerne les projets de quartiers solidaires développés par Pro Senectute dans le canton de Vaud. Pro Senectute a l'intention de développer de tels projets également sur le canton de Genève et un financement est prévu en partie par des fondations privées.

J'ai cru comprendre que la Ville ne souhaitait pas s'impliquer dans ces projets, alors que d'autres communes, comme Onex et Lancy, s'impliqueraient dans ces projets de quartiers solidaires. J'aimerais un éclaircissement sur la position de la Ville par rapport à ces projets.

M^me^ Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je remercie M. Ricou de m'interpeller sur ces projets. Vous savez que j'ai à cœur de développer une vraie politique à l'égard des aînés, que mon ancienne collaboratrice personnelle, M^me^ Jacqueline Cramer, anciennement directrice de Pro Senectute, a fait avancer le dossier de la politique de la Ville de Genève, de mon département, sur ces aspects. D'ailleurs, nous nous sommes vus, Monsieur Ricou, sur le bateau qui emmenait nos aînés sur les rives du lac et nous avons pu échanger. Je sais que vous êtes vous-même très impliqué sur ces questions. Vous savez aussi que j'aimerais, ces prochains mois, à travers un projet, renforcer la réflexion sur les directions que nous devons prendre face aux enjeux du vieillissement de la population, des plus de 65 ans, dont le nombre doublera ces prochaines années. Il y a donc vraiment une politique à mener d'une manière transversale.

Pour les quartiers intergénérationnels, il y a un vif intérêt. Maintenant, quels secteurs devraient être impliqués dans ces projets? Nous sommes là aussi en réflexion. Pour ce qui a été développé à Gland par Pro Senectute, mes services sont allés à la rencontre de celles et ceux qui ont travaillé sur ces projets. Nous avons même organisé un séminaire au niveau du département de la cohésion sociale et de la solidarité et nous avons invité les représentants de ces quartiers solidaires, ainsi que Pro Senectute Vaud, pour nous faire partager leurs expériences. Nous suivons donc ce dossier et je souhaite impliquer mes services sur de tels projets, avec la collaboration des acteurs locaux.

M^me^ Vera Figurek (EàG). Ma question s'adresse à M^me^ Alder, car elle concerne le Service des écoles et institutions pour l'enfance. J'ai été interpellée par des représentants du corps enseignant de l'école du Mail, qui m'ont dit qu'un parking à vélos était prévu à la rue du Village-Suisse depuis un certain temps, mais qu'il n'a jamais été mis en place. L'hiver approchant, la pluie, la grêle, la neige, on a beaucoup d'enseignants qui vont travailler dans cette école et qui seront contraints de rentrer leur vélo dans les bâtiments, ce qui occasionne beau-

coup de désagréments. Ils m'ont donc chargée de poser cette question. Merci de me donner des éclaircissements.

M^me^ Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, Madame la conseillère municipale, c'est très bien que vous fassiez le relais. Sachez que les directions d'établissement peuvent en tout temps solliciter mon département, et notamment le Service des écoles et institutions pour l'enfance, sur la question des aménagements. Concernant le problème que vous soulevez, je vais demander à ce service où nous en sommes et il sera répondu au conseil de l'établissement sur les projets.

M. Pascal Holenweg (S). C'est une question que j'avais déjà posée à M^me^ Alder, je la lui repose. La loi cantonale sur le revenu déterminant unifié (RDU), qui détermine la quasi-totalité des prestations sociales cantonales, a été modifiée. Le socle de ce RDU comprend désormais, dans sa nouvelle teneur, toutes les prestations sociales, y compris les prestations sociales dont la loi elle-même ne donne pas la liste. Dans la lecture que je fais, cela signifie que les prestations sociales municipales sont donc comprises dans la définition du RDU, qui fixe les prestations sociales cantonales. La conséquence de cela est que, si j'ai bien lu la loi, plus la commune fait un effort en faveur de sa population la plus précarisée, plus le canton réduit ses propres prestations sociales.

Cette lecture peut-elle être confirmée par le Conseil administratif et, si tel est le cas, le Conseil administratif entend-il répondre à cette espèce de mécanisme cantonal qui consiste à se donner la possibilité de réduire les prestations sociales cantonales au fur et à mesure que la Ville fait un effort de politique sociale en faveur des plus pauvres?

M^me^ Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, Monsieur Holenweg, je vous remercie pour cette question. C'est vrai que vous me l'aviez déjà posée à la session précédente et je vous avais répondu que nous allions, au niveau de nos services juridiques, nous pencher sur la question. A première vue, de source autorisée, il semble que sont comprises dans le calcul du RDU uniquement les prestations versées au niveau du Canton. Voilà, je vous dis ce que j'ai entendu.

Maintenant, soyez rassuré, Monsieur Holenweg, nous avons des juristes fortement expérimentés qui vont nous apporter une réponse et je ne manquerai pas, le moment venu, d'en informer le Conseil municipal. S'il devait y avoir une péjoration au niveau des ressources les plus précaires, comme vous le dites, nous

interviendrions évidemment au niveau du Conseil d'Etat pour faire état de cette volonté, finalement, indirecte de porter atteinte au revenu de celles et ceux qui sont le plus en difficulté aujourd'hui dans notre cité.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M^me^ Salerno, voire peut-être à M. le maire, et elle concerne les départs à la retraite des employés Ville de Genève. On m'a expliqué le cas d'un employé de la Ville qui a terminé à 62 ans, qui voulait continuer de travailler, rester à son poste, mais cette possibilité lui a été refusée et il s'est non seulement inscrit au chômage, mais il l'a perçu… Cela m'étonne beaucoup, car si je reprends simplement la déclaration de M^me^ Salerno, il y a une semaine ou deux, qui nous expliquait que les employés Ville de Genève touchent certainement la plus belle retraite de Suisse, j'aurais aimé savoir si vous étiez au courant de ce fait ou de ces faits. Si oui, combien sont-ils et que pensez-vous de ce genre de pratique? *(Brouhaha.)*

Le président. Monsieur Bertinat, le Conseil administratif a de la peine à vous entendre. Si cela ne vous embête pas, pouvez-vous recommencer et le silence peut-il régner dans cette salle, Mesdames et Messieurs? Ce serait plus agréable. Merci de regagner vos places ou de discuter hors de la salle. C'est la deuxième fois que je vous le demande ce soir.

M. Eric Bertinat. Je disais que ma question concernait les départs à la retraite des employés Ville de Genève. On m'a rapporté le cas d'un employé qui, à 62 ans, a dû arrêter son activité; il ne le désirait pas, il voulait continuer, mais on lui a expliqué qu'il avait 62 ans et qu'il arrivait à la retraite, alors il est allé s'inscrire au chômage et, fait plus surprenant, il a perçu le chômage. C'est une question qui m'interpelle; êtes-vous au courant de cette ou de ces pratiques? Si oui, n'y a-t-il pas lieu de mettre fin à ce genre de chose? J'espère que vous m'avez entendu.

Le président. Merci, Monsieur Bertinat. Il vous sera répondu ultérieurement.

M^me^ Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse, je pense, à M^me^ Salerno, mais aussi à l'ensemble du Conseil administratif. Le 6 juin 2012, j'ai posé une question écrite, la QE-378, pour savoir où en était la politique de la Ville de Genève concernant l'engagement de personnes handicapées au sein de l'administration municipale. Le 17 octobre 2012, le Conseil administratif m'a répondu

que, sans poste supplémentaire, la mise sur pied d'une telle politique ne pouvait pas être faite avant la fin 2013. La fin 2013 est passée, nous sommes déjà quasiment à la fin 2014, je voulais savoir si la politique d'engagement de personnes handicapées au sein de l'administration municipale avait maintenant été mise en route ou pas. Merci.

Le président. Merci, Madame Burger, il vous sera répondu ultérieurement. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, vous vous souvenez que nous nous sommes battus comme des beaux diables pour défendre le Relais de l'Entrecôte et nous étions sûrs d'avoir réussi notre combat, puisque le Relais de l'Entrecôte a été classé. Or, il se trouve que le Relais de l'Entrecôte s'est installé à l'angle de la rue d'Aoste et de la rue Pierre-Fatio. Finalement, tout ce que nous avions défendu s'est complètement déplacé.

Je n'en veux pas au Relais de l'Entrecôte: j'ai vu que ce restaurant est devenu plus spacieux; il accueille beaucoup plus de personnes et tant mieux pour lui, puisque les affaires marchent mieux, semble-t-il! Mais nous avions défendu cet établissement à la rue du Rhône et on se demande vraiment si ce combat a servi à quelque chose, parce que, finalement, on a fait classer un restaurant où il n'y a plus que le mobilier, et on se demande à quoi servira ce mobilier. Bref, j'ai un peu l'impression que le Conseil municipal a mené un mauvais combat. Monsieur Pagani, vous allez peut-être pouvoir me rassurer et me dire ce qu'il advient de ces lieux.

Le président. Avez-vous posé votre question, Monsieur Lathion? Je n'étais pas sûr de l'avoir bien comprise. M. le conseiller administratif Rémy Pagani vous répond.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, la question de M. Lathion est de savoir si le combat que nous avons mené pour défendre le Relais de l'Entrecôte, qui est un restaurant historique de Genève, comme l'étaient la Crémière, par exemple, ou d'autres restaurants de la basse ville, était un combat juste. Oui, Monsieur Lathion, c'était un combat juste, et il reste juste, même si le Relais de l'Entrecôte s'est déplacé. Vous avez raison de dire que les tenanciers ont fait des affaires en se déplaçant, puisque, à ma connaissance, la marche des affaires de ce restaurant est excellente.

Toujours est-il que le lieu historique de ce restaurant – comme d'ailleurs d'autres lieux historiques, par exemple, au début de la rue du Stand, je vous conseille d'aller visiter un petit restaurant qui a encore son cadre historique – doit rester un lieu de restauration destiné à la population, un lieu d'animation de cette malheureuse rue du Rhône qui n'en peut plus de souffrir les affres – si j'ose dire – de la spéculation.

Monsieur Lathion, je me réjouis, comme vous j'imagine, de rencontrer les propriétaires, une grande assurance zurichoise, pour trouver une solution comme nous avons trouvé une solution avec les propriétaires du Mortimer. Je vous remercie de votre question.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le quai des Bergues. Le long du quai des Bergues, des barrières de chantier sont installées depuis un moment et des citoyens m'ont dit que, apparemment, le quai est en mauvais état, les barrières au bord ne tiennent plus, et que nous devrons faire face à des rénovations importantes pour restaurer le quai. J'ai bien vu ces barrières de chantier, mais je ne savais pas qu'elles étaient installées pour protéger les barrières que nous devons rénover. Pouvez-vous, Monsieur Pagani, m'en dire un peu plus sur l'état du quai en question?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, cette question est tout à fait à propos, je vous en informe en priorité. Nous avions fait un premier bilan de l'encorbellement qui va du début des ponts de l'Ile jusqu'à l'Hôtel des Bergues. Nous avions estimé que cet encorbellement pouvait encore subsister une dizaine d'années, mais malheureusement les travaux de la banque HSBC ont cisaillé cet encorbellement et, dans le cisaillement, il s'est trouvé que nous avons constaté un certain nombre de défauts structurels à cet encorbellement. Celui-ci a été mal fait dans les années 1970, quand le quai a été prolongé, et il ne supporterait plus, selon les experts, aucun passage, y compris piétons. C'est tout juste s'il supporte encore les barrières Dufour historiques.

Vous pouvez le lire sur une affiche que nous avons apposée depuis que nous avons mis ces barrières, il est strictement interdit de monter sur le trottoir et de passer près des barrières, puisque l'encorbellement peut glisser et faire en sorte que les personnes qui se trouveraient sur le trottoir tombent à l'eau. Voilà la situation objective. Nous avons sécurisé cet encorbellement et nous nous sommes entretenus avec le conseiller d'Etat en charge des routes, parce que c'est un montant de 10 millions de francs qu'il faudrait mettre pour refaire l'encorbellement. Vous imaginez bien que dans l'état des finances de la municipalité cela devient difficile, si ce n'est un peu acrobatique.

M. Barthassat a été d'accord de revenir à l'ancien quai historique – nous avons trouvé des photos. Cela nous ferait une économie de 10 millions de francs. Je m'apprête à déposer devant vous une proposition qui viserait à rabattre l'encorbellement, à revenir à l'ancien quai, tout cela pour une somme de 6 à 7 millions de francs, et à refaire un quai qui soit acceptable pour l'ensemble des usagers, y compris pour une présélection de circulation, c'est-à-dire dans un sens et pas dans les deux sens comme aujourd'hui. Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est un projet qu'il est urgent d'entreprendre, puisque nous sommes pressés par le temps. Je vous soumettrai cette proposition soit à la fin de cette année, soit au début de 2015.

Je vous avertis aussi, car il faut faire en même temps le crédit d'étude et le crédit de réalisation, que pour ce nouveau projet d'aménagement d'espace public on affinera au fur à mesure et en parallèle, devant la commission des travaux et des constructions, le prix que cela coûtera au final. Voilà approximativement ce que nous avons estimé pour remettre les barrières Dufour sur le quai et faire un aménagement digne de notre ville sur ce quai des Bergues.

M^me^ Catherine Thobellem (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la rue de l'Ecole-de-Médecine. Depuis quelques mois, le trafic en double sens a été réintroduit. Bien avant, l'Etat s'était engagé à appliquer la zone 30 km/h. Or, aujourd'hui, malgré les nuisances supplémentaires qu'apporte ce double sens, la zone 30 km/h n'est toujours pas effective. A ce sujet, pouvez-vous nous renseigner sur l'engagement de l'Etat et nous dire quand il est prévu d'appliquer cette mesure, afin de diminuer les risques sur ce tronçon?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Cette affaire de la rue de l'Ecole-de-Médecine est extrêmement difficile. Je rappelle les fondamentaux. Nous avons, en collaboration avec la Fondation Wilsdorf, décidé de faire que le pont Hans Wilsdorf soit une desserte de quartier, pas une pénétrante ni une sortie de ville. La Fondation Wilsdorf, l'Etat de Genève et le Conseil d'Etat étaient d'accord avec cette proposition en mettant une zone 30 km/h à double sens devant le pont, c'est-à-dire sur la rue de l'Ecole-de-Médecine, et derrière le pont.

Il s'est trouvé un certain nombre de pérégrinations – je passe dessus – et M. Barthassat est arrivé, il a dit d'accord, nous allons rétablir quelque chose qui semble du point de vue technique pas forcément juste. Toujours est-il que M. Barthassat a décidé unilatéralement de remettre en double sens cette circulation. J'ai sauvé un peu cette zone 30 km/h en faisant descendre une partie des voitures sur la route. Puis on a fait en sorte que la voie en site propre des bus qui descendent le boulevard Carl-Vogt, avant le carrefour, soit enlevée, pour que les voitures ne soient pas gênées par cette voie de bus. C'était pour essayer de maintenir quand même cette zone 30 km/h.

M. Barthassat s'est engagé à commencer les procédures en vue de créer une zone 30 km/h de part et d'autre du pont. Nous sommes donc en discussion pour faire en sorte que cette zone 30 km/h soit réellement effective. J'attends, comme vous, les décisions du Conseil d'Etat. Je pense qu'elles vont arriver incessamment sous peu pour que nous fassions définitivement ce qui était prévu au départ dans l'autorisation de construire, qui voulait instaurer cette zone 30 km/h de part et d'autre du pont Hans Wilsdorf.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, je relève que le découplement de la rue de l'Ecole-de-Médecine a permis d'apaiser la circulation sur cette rue et de la mettre en dessous des normes admissibles. Mais, aujourd'hui, nous faisons des tests et j'ai bien peur qu'elle ne soit en dessus des normes, et que nous devions prendre des mesures d'isolation des fenêtres des bâtiments, ce qui nous coûtera évidemment beaucoup d'argent.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Certains collaborateurs du Service du génie civil de la Ville de Genève s'étonnent de voir que, depuis environ deux ans, des employés frontaliers sont engagés à des postes à pourvoir dans ce service. Entre autres, au 1er novembre 2014, il y aura un nouvel adjoint de direction, frontalier lui aussi, qui entrera en service. Ce monsieur, ingénieur agronome, travaillait à La Roche-sur-Foron.

Vous savez à quel point nous, le Mouvement citoyens genevois, nous insistons pour que les résidents genevois soient favorisés dans l'emploi, d'autant plus dans les administrations de l'Etat et de la Ville. On se demande donc si le chef de service, ou le responsable des ressources humaines qui s'occupe des engagements, veut établir un record d'engagements de frontaliers. On se demande ce qui se passe, s'il n'y a pas d'employés genevois qui peuvent répondre à ces postes au Service du génie civil. Est-ce si compliqué?

Mais dans le département de M. Pagani, je pense qu'on ne s'étonnera pas d'avoir un pourcentage plus élevé de frontaliers que dans les autres départements.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, Monsieur Spuhler, je suis extrêmement transparent, je tiens à votre disposition les procédures que nous avons suivies pour l'engagement de cet adjoint. Il se trouve, et je le regrette, qu'une candidature à l'interne avait été retenue pour occuper ce poste, mais malheureusement cette personne a été atteinte gravement dans sa santé et elle s'est désistée. Nous n'avons pas pu l'engager.

Comme vous le savez, nous avons besoin d'un service efficace, nous avons pris le suivant sur la liste des candidats et il se trouve que c'est une personne qui

vient de la France voisine. Cela étant, je tiens aussi à disposition, et cela figure dans les bilans sociaux de la municipalité, l'ensemble de la composition sociale du département et du personnel de l'ensemble de la Ville. Puis, Monsieur Spuhler, vous savez pertinemment que ce que vous dénoncez n'est pas d'actualité, puisque nous recrutons principalement – et j'en suis heureux – dans le bassin genevois. On ne va pas chercher des gens à Bordeaux ou ailleurs… *(Remarque de M. Spuhler.)*

Cela dit, Monsieur Spuhler, j'ai moi-même la double nationalité, originaire de France, et je pense qu'il est de mauvais augure de donner la priorité à un certain nombre de personnes sur d'autres. Des compétences sont exigées pour un service public efficace, que vous réclamez d'ailleurs, et ces compétences j'entends les valoriser et valoriser les personnes qui les détiennent.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse à la conseillère administrative Esther Alder et concerne la place de jeux du parc des Délices. J'ai un petit doute sur ces questions usuelles entre les aménagements de places de jeux et ceux d'un espace public, par rapport au magistrat Rémy Pagani ou au Service des espaces verts de M. Guillaume Barazzone. Mais je pense que c'est réellement un enjeu de place d'équipements pour les enfants.

Vous vous souvenez qu'il y a quelques mois l'infrastructure existante, jugée dangereuse, avait été supprimée dans ce petit parc, qui a eu un passé difficile dans le quartier, avec beaucoup de problèmes de deal et de nuisances. Des efforts ont été faits par la Ville, par les habitants, un noyau de personnes motivées ont réinvesti cet espace, le Musée Voltaire et les jeux. Il y a donc eu un sentiment de désarroi lorsque la suppression de l'installation des jeux a été faite, mais vite, parce que c'est aussi l'ambiance dans ce quartier, il y a eu un enthousiasme par rapport aux propositions qui ont été faites en juin dernier pour un nouvel équipement.

Mais un bruit circule dans le quartier par rapport à l'autorisation de cet aménagement, porté et présenté par la Ville, lequel était censé être réalisé en septembre. Apparemment, un grain de sable, que j'espère juste malencontreux, s'est glissé dans ce processus. Pourrait-on avoir des éclaircissements?

Le président. Merci, Monsieur Carasso. M^me^ Esther Alder vous répondra demain. Je donne la parole à M^me^ la conseillère municipale Nicole Valiquer Grecuccio.

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au Conseil administratif, peut-être à M. Pagani, parce que c'est lui qui m'avait répondu en son temps. La Ville de Genève dépense – c'était le cas il y

a une année et demie – au moins 1,6 million de francs pour la sécurité privée pour différents services de sécurité.

Au vu de la nouvelle convention collective, entrée en vigueur dès le 1er juillet 2014, et qui demande à l'employeur, avec l'accord d'ailleurs des associations patronales, de bien vouloir diffuser la nouvelle convention collective, je voudrais savoir si la Ville entend le faire au nom de la responsabilité solidaire appliquée cette fois-ci au domaine de la sécurité.

Le président. Merci, Madame Valiquer Grecuccio. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à Mme Natacha Buffet.

Mme Natacha Buffet (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mme Esther Alder. On a pu lire, il y a quelque temps, dans un rapport qui portait sur la politique des contrats de quartier en ville de Genève, un certain nombre de critiques dont, par exemple, en vrac, le fait que les critères de sélection des quartiers étaient relativement flous, que les thèmes traités ne correspondaient pas forcément aux compétences de la Ville et, enfin, que les autorités ou les pouvoirs étaient mal définis entre les différents acteurs des contrats de quartier.

Ma question s'articule en deux parties. A qui profite ce flou artistique dans les définitions des charges des contrats de quartier, puis doit-on comprendre par là que les missions qui leur sont assignées ne peuvent pas être remplies?

Mme Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, s'agissant des contrats de quartier de la Ville de Genève, nous en avons clôturé récemment deux, celui de Saint-Gervais et celui des Grottes, à la satisfaction de l'ensemble des habitants. Evidemment que les projets qui sont initiés dans le cadre de ces contrats de quartier sont ceux des habitantes et des habitants, c'est vraiment la démocratie participative.

Je suis surprise de ces considérants, parce qu'ils ne reflètent absolument pas les conclusions que nous, le Conseil administratif, nous en faisons. D'ailleurs, mon collègue Guillaume Barazzone est en charge maintenant du contrat de quartier des Pâquis. C'est un contrat de quartier qui est attendu depuis quelques années, qui vise à améliorer l'insécurité, l'occupation du domaine public, les problèmes de circulation et d'incivilités. Il n'y a pas de velléité à favoriser les uns par rapport aux autres, c'est vraiment de favoriser le bien vivre ensemble, la cohésion sociale dans son ensemble.

Nous sommes en train d'étudier, au niveau de la Ville de Genève, un nouveau contrat de quartier, de faire une prospective sur les quartiers les moins

bien dotés en termes d'équipements. Voilà, maintenant tout processus peut être amélioré s'il en est besoin, mais, pour l'heure en tout cas, les conclusions sont positives.

M^me^ Marie-Pierre Theubet (Ve). Ma question peut s'adresser à M. Kanaan en l'absence de M^me^ Salerno – qui d'ailleurs n'a jamais répondu à ma question écrite QE-375. Il s'agit de la relation entre la Gérance immobilière municipale (GIM), l'attribution des ateliers d'artistes et le département de la culture et du sport. Nous avons voté la motion M-817, en novembre 2010, où était annoncé un lien très important entre la GIM et les ateliers d'artistes. Pouvez-vous nous en dire un peu plus, si cela a été réorganisé, si c'est plus clair dans la procédure.

J'en profite pour demander aussi une réponse de la part de M. Pagani à ma question du 16 septembre 2014, à propos de la place des Acacias. Merci.

(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)

M. Sami Kanaan, **maire**. Mesdames et Messieurs, Madame la conseillère municipale, la réponse écrite est à bout touchant. Ce que je peux déjà vous dire, c'est que la collaboration entre la GIM et mon département fonctionne bien, indépendamment du fait que nous manquons cruellement d'ateliers d'artistes. C'est là une réalité. Mais pour ceux que nous avons, nous nous sommes rencontrés encore récemment et je vous confirmerai ces éléments par écrit.

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse à M. le maire Sami Kanaan, et un peu à M. Rémy Pagani. Nous avons appris il y a quelques jours la création d'une fondation Cité de la musique de Genève, avec deux avocats qui sont des ténors du barreau. Cela annonce des jours qui chantent dans le cadre de la réalisation de ce projet, qui a une ambition importante; il s'agit de créer une grande salle de musique classique devisée, en l'état actuel des choses, à 100 millions de francs. Je crois savoir, d'après la presse, que des contacts ont été pris avec le Conseil administratif, notamment avec M. Kanaan.

Je ne veux pas être indiscret, mais peut-on savoir si les choses avancent, s'il y aura une possibilité que la Ville mette un terrain à disposition? Puis je me dis que cette fondation travaille sur la base d'un fonds important et provenant d'un seul mécène. Cela ne donne-t-il pas des idées au Conseil administratif, par exemple

de se demander, face à des objectifs importants au niveau investissements financiers, si on n'aurait pas intérêt à établir une sorte de ligne permanente de gens qui seraient dans la situation de s'intéresser à investir dans le culturel à Genève, de mettre le paquet, mais qui peuvent difficilement faire quoi que ce soit sans l'accord des autorités? D'établir une sorte de dialogue permanent à l'avenir pour éviter à la Ville de se trouver confrontée à des investissements financiers absolument extraordinaires, que nous n'aurions pas du tout la possibilité d'honorer. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, **maire**. Monsieur le conseiller municipal, je ne pense pas répondre à la deuxième partie de votre question. Ce partenariat existe déjà et, concernant les mécènes choisis, c'est évidemment leur droit le plus strict. Je donne l'exemple du Musée d'art et d'histoire, où nous espérons confirmer que près de la moitié de la facture sera prise en charge par des mécènes. Un autre exemple, à l'époque, nous avons eu des contributions sous forme de legs au Musée d'ethnographie, que nous allons bientôt inaugurer.

C'est vrai que dans le domaine culturel, en particulier, mais aussi dans le domaine sportif, le domaine social, parfois discrètement, parfois de manière plus visible, nous avons la chance de bénéficier d'une forte tradition de mécénat à Genève, qui reste vive – pour ceux qui croient que c'est terminé. Après, effectivement, c'est de cas en cas.

Ce qui tout de même doit être dit, c'est qu'avec ma collègue Esther Alder nous avons présenté la Maison de la créativité, et le capital de dotation de la fondation est un montant qu'il a fallu pour lancer le projet et créer la fondation qui va gérer la Maison de la créativité. Evidemment, les mécènes préfèrent financer de l'investissement que du fonctionnement et souvent, ensuite, se pose la question du budget de fonctionnement.

Dans le cas de la Cité de la musique de Genève, je confirme qu'avec mon collègue Rémy Pagani nous avons reçu le groupe qui porte ce projet, qui a effectivement des promesses tout à fait crédibles d'apports très importants pour en tout cas financer l'investissement – comme vous l'aurez peut-être vu – d'une salle philharmonique. En fait, ce serait, plus largement, une cité de la musique, car il y aura aussi la Haute Ecole de musique qui, potentiellement, déménagerait sur ce site.

L'échange que nous avons eu avec les gens de ce groupe était très fructueux. Ils venaient pour la question de l'emplacement, d'une part, parce qu'à Genève c'est une chose d'avoir les moyens, mais une autre de trouver une place. On sait que c'est difficile, ils avaient eux-mêmes fait une étude exploratoire sur les options que nous avons passées en revue. Nous avons examiné un certain nombre d'options plus ou moins réalistes; nous leur avons indiqué qu'il fallait voir aussi avec le Canton, qui maîtrise plusieurs parcelles. Ils sont donc dans une

phase exploratoire sur les emplacements. Nous sommes à leur disposition s'ils reviennent nous voir pour creuser des pistes de façon plus approfondie.

D'autre part, nous avons aussi évoqué la question du budget de fonctionnement qui se posera tôt ou tard et qu'il faudra bien aborder, parce que c'est une chose d'investir, car une salle philharmonique en soi est un projet magnifique, mais viendra ensuite la question de son fonctionnement.

Un troisième élément lié à celui-là – mais nous étions tout à fait sur la même longueur d'onde – c'est que même si on connaît les limites du Victoria Hall pour certaines formes de prestations symphoniques, notamment l'Orchestre de la Suisse romande ou des équivalents, il s'agit de maintenir la vocation du Victoria Hall comme lieu d'accueil et de programmation, très apprécié des Genevoises et des Genevois. Ce n'est donc pas pour prendre la place du Victoria Hall, mais ce serait en plus.

Voilà, le travail continue. Je confirme que c'est un projet magnifique et qu'un certain nombre de questionnements doivent être abordés avec eux.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Je crains de devoir revenir à la charge pour un objet qui nous avait déjà mobilisés, qui a fait l'objet d'une précédente question, il s'agit du devenir du chantier qui se dresse actuellement au bastion de Saint-Antoine. Je crois que chacun dans cette enceinte apprécie la nécessité de valoriser notre patrimoine archéologique, et les mérites de l'archéologue cantonal, mais il nous apparaîtrait souhaitable, en l'état, de disposer d'un calendrier précis qui fixe les objectifs. Je crois me souvenir, Monsieur le magistrat, que vous nous aviez indiqué qu'un délai avait été octroyé de façon à poursuivre encore les fouilles archéologiques et que, à un certain stade, il s'agissait de les arrêter pour déterminer ce que pouvait être l'avenir de ce lieu. A ce titre, nous aurions souhaité vous entendre, également par écrit, avec un calendrier précis qui arrête des dates, qui fixe des objectifs. Monsieur Pagani, on connaît la détermination qui peut vous animer, on souhaiterait la voir se manifester dans ce dossier.

A vous entendre, j'ai écouté avec intérêt les questions précédentes et on a trop souvent l'impression, aux yeux de ma famille politique, que la faute est à chercher chez vos partenaires. On vous entendait dire, concernant le quai des Bergues, que c'est la responsabilité d'un établissement bancaire; le Mortimer, c'est la responsabilité d'une régie; le Relais de l'Entrecôte, c'est la responsabilité d'un restaurateur; le phonoabsorbant au boulevard du Pont-d'Arve, c'est la responsabilité des Services industriels de Genève. Que pouvez-vous faire, Monsieur le magistrat – je m'adresse directement à vous et je m'y autorise – par rapport au bastion de Saint-Antoine? On serait ravi que vous puissiez faire preuve de l'activisme que l'on vous connaît sur certains dossiers.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, Monsieur le conseiller municipal, j'aimerais bien avoir les pleins pouvoirs… *(Exclamations.)* Mais on est dans un système démocratique et un système économique et, vous le savez très bien, c'est difficile de mener des politiques comme elles se mènent de l'autre côté de la frontière, des politiques extrêmement déterminées où on ne demande pas forcément l'avis à tout le monde. Cela, c'est pour le préambule.

En ce qui concerne le bastion de Saint-Antoine, plus exactement l'église funéraire du «mottet de Saint-Laurent», sanctuaire que nous avons visité avec mes collègues du Conseil administratif, pas plus tard que mercredi passé, et nous avons été suivis immédiatement par le Conseil d'Etat in corpore, qui est aussi préoccupé que nous tous de cette importante découverte pour notre cité et pour notre histoire – j'ose le dire.

Il se trouve que les recherches ne sont pas terminées; de nombreux squelettes et objets sont encore aujourd'hui recouverts par de la terre. On a d'ailleurs vu des personnes travailler à la petite cuillère pour dégager le maximum d'informations de ce site exceptionnel. En fait, cette église a été détruite, mais sa base a été entourée de fortifications et elle a été conservée quasiment dans l'état dans lequel elle était il y a des centaines d'années.

Pour ce qui est du calendrier, Monsieur le conseiller municipal, il est très simple. Nous, la Ville de Genève, avons lancé avec détermination un projet de faisabilité; nous avons nommé un mandataire, qui doit nous rendre le résultat de ces études de faisabilité avant la fin de l'année. Puis je me mettrai en contact avec M. Terrier, archéologue cantonal, qui est le responsable de ce chantier, et avec mon homologue, M. Longchamp, responsable des fouilles, parce que celles-ci sont sous la direction de l'Etat de Genève, et nous envisagerons un projet de réalisation.

Ensuite, il faudra déposer un crédit d'étude sur la base de l'étude de faisabilité, en coordination avec, je l'espère, mon collègue Sami Kanaan, puisque c'est un lieu qui devra être valorisé dans le cadre de la rénovation du Musée d'art et d'histoire. Puis un crédit de réalisation qui s'élève, globalement, à la louche, à 12 millions de francs, c'est-à-dire 4 millions pour l'Etat de Genève, 4 millions pour une fondation et 4 millions pour la Ville. C'est dire l'importance de ce site et de la valorisation que nous allons faire. Nous n'entendons pas simplement recouvrir ce site d'un plancher vitré et regarder à travers une vitre qui deviendra opaque avec l'humidité qui sortira; nous n'entendons pas pratiquer de la sorte, au contraire, nous entendons valoriser ce site. J'invite d'ailleurs nos concitoyennes et nos concitoyens à aller visiter sous la cathédrale ces exceptionnelles découvertes qui ont été faites.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Plusieurs articles sont parus dans la presse ces dernières semaines grâce auxquels on apprend que le monument à la mémoire du génocide arménien ne pourra pas se faire à proximité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). C'est une décision apparemment du Conseil d'Etat, de M. Longchamp. Etant donné aussi que le centième anniversaire de ce génocide approche à grands pas – ce sera au printemps 2015 –, que peut faire la Ville pour que ce monument se réalise, mais pas à proximité de l'ONU? Visiblement, c'est cela le dernier problème; avant, c'était le problème de la promenade de Saint-Antoine, des trouvailles archéologiques. Ne pensez-vous pas que ce serait très grave que la Ville de Genève rate ce rendez-vous?

M. Sami Kanaan, **maire**. Monsieur le conseiller municipal, je rappelle, car c'est important, que tout ce projet répond à une volonté du Conseil municipal, déjà assez ancienne, elle date de 2008, et qu'une œuvre d'art devait résulter d'un concours international. J'insiste sur la notion d'œuvre d'art, parce que c'est une démarche artistique qui va avec, c'est-à-dire qu'un jury a choisi un artiste, qui se trouve aussi être en lien avec la communauté arménienne de Genève, qui finance le projet. Je rappelle que ce projet se veut positif, puisque les messages qu'il portera sont universels; ils parlent de violence de masse contre l'humanité en général, et pas spécifiquement du génocide qui a eu lieu en Arménie.

Nous avons analysé toute une série de sites en ville de Genève, potentiellement envisageables pour ce projet qui répond à un certain nombre de critères. Il faut un lieu représentatif, un lieu serein, qui se prête à la particularité de ce projet, car je rappelle qu'il comporte un certain nombre de réverbères très élevés et que n'importe quel endroit ne s'y pas prête pas. Après la fin de l'option de Saint-Antoine, à juste titre d'ailleurs, on a localisé toute une série de sites, et celui de l'Ariana a été retenu pour ses nombreuses qualités par rapport à tous les critères qui pouvaient être envisagés.

Par la suite, c'est quand même un monument à construire, donc nous avons déposé une demande d'autorisation selon les règles usuelles à l'administration cantonale. En fait, c'est l'association qui porte le projet qui a déposé une demande d'autorisation avec l'appui technique des services de la Ville, notamment ceux de mon collègue Rémy Pagani. Le projet d'autorisation suit son cours. Selon les informations dont je dispose, il n'y a aucun obstacle administratif ou légal à cette autorisation.

Quant au Conseil d'Etat, il intervient à titre politique. Nous avons reçu un courrier qui dit – et c'est tout de même une bonne nouvelle – qu'il soutient pleinement la démarche, le projet et son implantation, mais qu'il émet des doutes quant à la pertinence de le réaliser aussi près du siège des Nations Unies. Je ne cite pas

tout à fait *verbatim*, mais l'esprit de la lettre du Conseil d'Etat nous demande de voir s'il est possible de reconsidérer un autre site qui ne se situe pas immédiatement à proximité du siège genevois des Nations Unies. Je sais que M. Longchamp a reçu récemment les porteurs du projet et a échangé à ce sujet avec eux. Nous sommes donc toujours à la recherche d'une solution, j'espère la plus rapide possible, pour satisfaire la volonté déjà bien ancienne de ce Conseil, laquelle date de 2008. Je continue à penser que l'Ariana est un site tout à fait adéquat.

M. Pierre Rumo (EàG). J'avais également préparé une question sur ce souvenir du génocide arménien, donc j'y renonce.

M^me^ Corinne Goehner-Da Cruz (S). J'ai deux questions qui s'adressent à M. Barazzone, à ses services. Au parc de l'Ancien Palais – appelé aussi parc Baud-Bovy – qui se trouve à côté d'Uni Mail, plusieurs habitants se sont plaints, car certains bancs «pique-nique» sont détériorés, des lattes sont parties. Nous venons de voter un crédit pour la réfection des bancs, je voulais donc vous le signaler, ces bancs coûtent assez cher. Pouvez-vous voir, avant l'hiver, pour les faire réparer, éventuellement par un groupe de jeunes, de manière adéquate? C'était ma première demande d'habitants.

Ma seconde demande concerne la salubrité… *(Protestations.)* Il s'agit aussi du département de M. Barazzone. Le Service des espaces verts ne vient pas nettoyer sous la rotonde, qui est devenue un urinoir. Vos services peuvent-ils intervenir? Merci.

Le président. Ce sont des questions liées et, étant donné qu'elles s'adressent au même magistrat, soyez un peu magnanimes! Merci.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. La première intervention n'était pas une question, elle prévenait que des bancs étaient détruits au parc Baud-Bovy. Nous allons faire le nécessaire pour les remplacer le plus rapidement possible. S'agissant de la seconde question, je suis désolé, je n'ai rien entendu…

M^me^ Corinne Goehner-Da Cruz. Il y a urgence, car depuis cet été il y a des débordements la nuit venant de la rue de l'Ecole-de-Médecine, arrivant dans notre parc voisin. La rotonde n'est pas nettoyée et sert d'urinoir; c'est insalubre. Les

habitants et particulièrement les enfants vous demandent, Monsieur Barazzone, d'intervenir au karcher avec vos services.

Le président. Le magistrat vous répondra demain. La parole est à M. Sylvain Thévoz.

M. Sylvain Thévoz (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Barazzone, elle porte sur l'événement Critical Mass, c'est-à-dire ces cyclistes qui sont dans l'espace public. Le 26 septembre, comme tous les derniers vendredis du mois, il y a eu une Critical Mass avec un débordement quand même assez grave, puisqu'un automobiliste a foncé sur des participants. Ma question porte sur l'attitude de la police municipale face à ces Critical Mass: est-ce qu'elle les encadre, les accompagne, sachant qu'il n'y a pas de demande d'usage d'espace public? Quelle est votre posture par rapport à ces Critical Mass?

Le président. Le magistrat vous répondra demain. La parole est maintenant à M[me] Michèle Roullet.

M[me] Michèle Roullet (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani, peut-être la trouverez-vous un peu anecdotique, mais vous savez combien le langage est important et qu'une belle langue va toujours de pair avec une rigueur de la pensée. Plus que cela, on sait même, avec le philosophe linguiste John Austin, qu'il y a un lien entre les énoncés et l'action, puisqu'il nous a rappelé que «Quand dire, c'est faire». A ce sujet-là, il pourrait y avoir quelques inquiétudes par rapport aux énoncés de votre département, Monsieur Pagani. En effet, j'ai lu dans la rubrique «Le Bousingot», rédigée par Thierry Oppikofer, dont je salue d'ailleurs toute l'attention qu'il porte aux communiqués de presse, qui est donc parue dans *Tout l'immobilier* du 29 septembre 2014, le communiqué suivant: «La Ville entretient et réduit le bruit routier.» J'aimerais bien, Monsieur Pagani, que vous puissiez nous rassurer, et que votre département n'entretient pas le bruit routier.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la conseillère municipale, je suis autant attaché que vous à la langue, parce que la langue est le fondement de notre humanité. Je regrette cette imperfection de langage qui, vous l'avez remarqué, n'est qu'un effet de plume, et je m'évertuerai à corriger cette erreur de plume.

M^me^ Maria Pérez (EàG). C'est une question qui s'adresse à M. Kanaan et qui concerne la crise, désormais notoire, dont souffre le Théâtre Saint-Gervais. J'ignore si la pétition a déjà abouti au Conseil municipal, mais tout le monde ici sait qu'elle traîne quelque part. J'aimerais savoir quelles sont les mesures urgentes de protection du personnel qui ont été prises.

Puis je profite de cette question pour vous dire, Monsieur Kanaan, que, lors de la dernière session, je vous ai posé une question sur la crise qui, elle, sévit à la Bibliothèque de Genève, et à laquelle il ne m'a pas encore été répondu.

M. Sami Kanaan, **maire**. Madame la conseillère municipale, sur la Bibliothèque de Genève (BGE), j'ai eu plusieurs questions la dernière fois auxquelles j'ai répondu, mais je répète volontiers. Depuis, j'ai reçu tout le personnel de la BGE et la direction pour faire le point et toute une série de mesures sont prises pour calmer le jeu. C'est vrai que la BGE connaît un certain nombre de changements, à ma demande d'ailleurs: une plus grande ouverture au public et la valorisation accrue du patrimoine. Effectivement, c'est une période de changement qu'il faut accompagner. Pour moi, c'est essentiellement des malentendus plutôt que des problèmes graves et, heureusement, ils sont maîtrisables; nous prendrons des mesures, d'ailleurs avec un contact étroit avec la commission du personnel. Cela, c'est pour la BGE.

Concernant le Théâtre Saint-Gervais, il y a effectivement une crise grave en ce moment que je prends très au sérieux. En fait, c'est complexe, parce qu'il y a le conseil de fondation, dans lequel vos groupes respectifs sont représentés, la direction de Saint-Gervais et le personnel. Je pense, à titre personnel, qu'au-delà des situations individuelles on n'a pas pris la mesure à l'époque du changement d'échelle, c'est-à-dire à l'époque où le Centre pour l'image contemporaine a mis fin à ses activités dans le contexte qu'on connaît. C'est vrai que c'est toute la Maison de Saint-Gervais qui maintenant est consacrée au projet théâtral – au sens large – des arts de la scène, avec effectivement une grosse charge de travail pour l'équipe. Une série de réorganisations qui, visiblement, n'ont pas toutes été bien comprises et, donc, il y a une tension.

J'ai également réuni tous les acteurs, une démarche de négociations a été mise en place, une délégation du conseil de fondation a pour mandat de négocier; quelques revendications nous ont été remises par la déléguée du personnel et nous sommes en train de négocier point par point. Ce n'est évidemment pas simple, comme dans toute négociation, mais je suis personnellement cette négociation pour qu'elle aboutisse, parce qu'on est tous très attachés à cette institution et il faut donc trouver des solutions concrètes aux points en suspens, en espérant – je crois que c'est le cas – que toutes les parties feront l'effort nécessaire pour arriver à des solutions.

Quant aux mesures de protection du personnel, le personnel n'est pas plus en danger qu'ailleurs. Je sais qu'il y a eu des conflits individuels, mais il ne faut pas mélanger les conflits individuels avec des conflits collectifs, qui sont d'ailleurs largement antérieurs dans certains cas à la création de la commission du personnel – j'insiste là-dessus, dans la chronologie des événements. Mais on regarde cette situation avec beaucoup d'attention. L'employeur formel est le conseil de fondation, avec lequel je suis donc en contact étroit, pour être certain que ces négociations avancent vite et bien.

M. Laurent Leisi (MCG). Je viens sur un cas qui concerne l'angle de la rue Soubeyran et de l'avenue Soret. C'est une question qui concerne le magistrat M. Barazzone. Un triangle de verdure se trouve entre une zone résidentielle où tout a été aménagé, mais qui est totalement laissée à l'abandon, à tel point que même des passants y jettent des ordures. A croire qu'elle est mise à l'abandon. J'aimerais savoir s'il y a une intention de faire quelque chose pour ce triangle de verdure d'environ 50 m^2, où les herbes atteignent bientôt 2 m! Merci.

Le président. Monsieur le magistrat vous répondra demain, Monsieur Leisi. La parole est à Mme Helena Rigotti.

Mme Helena Rigotti (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le maire Sami Kanaan. Est-ce que la Ville de Genève a porté plainte contre X pour déprédation sur le domaine public lors de la dernière manifestation de samedi, et sinon pourquoi?

Le président. Le magistrat vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, ma question s'adresse à Mme Alder. Lors de notre séance du 16 septembre 2014, mon collègue Pascal Spuhler a posé une question qui concerne l'attribution des locaux à Cité Seniors: deux salles sont attribuées aux seniors et une salle aux Unités d'action communautaire (UAC). Mais on apprend que la deuxième salle qui restait a aussi été attribuée aux UAC. Donc, que se passe-t-il à Cité Seniors, a-t-on mis dehors les seniors? Merci de me répondre.

Le président. Madame Esther Alder vous répondra demain, Monsieur Sormanni. Je passe la parole à Mme Delphine Wuest.

M^me^ Delphine Wuest (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le maire Sami Kanaan et concerne la Fête de la musique. Je sais que la date est encore éloignée, mais c'est une question que je me pose. J'ai appris que le prix pour un stand de nourriture avait doublé entre 2013 et 2014. Si en 2013 on payait 1000 francs pour avoir un stand, en 2014 on a dû débourser 2000 francs, par exemple. Ma question est de savoir si c'est vrai et, si oui, l'augmentation continuera-t-elle sachant que cela risque de pénaliser les petites associations, qui n'oseront peut-être pas prendre le risque, notamment en cas de mauvaise météo, de mettre autant d'argent? Avec ces stands de nourriture, l'idée est quand même, me semble-t-il, de permettre aux associations de récolter des fonds. Un deuxième point, le risque de ces augmentations ne se répercutera-t-il pas sur le prix au public et, du coup, la fête qui est censée être une fête populaire le serait-elle moins?

Des voix. On n'entend pas…

Le président. Madame, c'est vrai que ce soir, ici, on entend très mal. Je ne sais pas ce qui se passe. Pouvez-vous répéter en tout cas le début de votre question?

M^me^ Delphine Wuest. Le début de ma question était qu'entre 2013 et 2014 il y a eu un doublement du prix pour un stand de nourriture lors de la Fête de la musique. On payait 1000 francs pour un stand de nourriture en 2013, on a payé 2000 francs en 2014!

Le président. Monsieur le magistrat vous répondra demain, Madame. La parole est à M^me^ Danièle Magnin pour une dernière question.

M^me^ Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Il m'est venu aux oreilles qu'une dame de plus de 80 ans avait été condamnée à payer une amende, mais, étant donné qu'elle n'en avait pas les moyens, cette amende a été convertie en jours d'arrêt. Une dame de plus de 80 ans est donc condamnée à des jours d'arrêt pour avoir promené son chien à la promenade De-Warens, alors que nous avons renvoyé le 15 octobre 2012 au Conseil administratif la pétition P-276 «Pour l'autorisation de l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse». Nous aimerions des explications et, surtout, que cette personne soit tirée du mauvais pas où elle se trouve.

(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)

Le président. Merci, Madame Magnin. M. Barazzone vous répondra demain.

6. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions.

– P-329, «A commission superfétatoire, travail pour la gloire».

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons quelques motions d'ordonnancement à traiter; vous avez reçu les principales sur votre place. Nous traitons d'abord la motion d'ordonnancement déposée par le groupe démocrate-chrétien, qui demande l'urgence sur un point figurant à notre ordre du jour, la motion M-1104 intitulée «Valorisons le domaine de la villa Lombard et son parc de 3 hectares (ex-annexe de Conches)!». Je donne la parole à M. Lionel Ricou pour s'exprimer sur cette urgence.

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur le président. Il y a une année, le Parti démocrate-chrétien avait déposé une motion qui concernait l'annexe du Musée d'ethnographie à Conches. Nous demandions d'évaluer la valeur vénale de cette annexe et qu'il y ait un débat sur son affectation. La raison pour laquelle nous demandons un débat en urgence est que, hier, le Conseil administratif a présenté à la presse une proposition d'affectation et que celle-ci n'a pas fait l'objet d'une discussion, d'un débat, d'un échange au sein de ce plénum. Ce projet d'affectation, si on lit entre les lignes du communiqué de presse qui nous a été proposé, prévoit notamment de créer des postes. Nous souhaiterions donc débattre aujourd'hui de cette motion, car il y a urgence dans la mesure où le Conseil administratif a déjà proposé un projet d'affectation.

M. Sami Kanaan, **maire**. D'abord, je ne sais pas où il a été dit qu'on créait des postes, puisque, au contraire, avec M[me] Alder, nous avions bien dit que nous transférions un budget existant. C'est en l'occurrence l'éveil culturel qui aujourd'hui doit transférer de toute façon son activité et, effectivement, grâce à

des partenaires privés, on étend cette activité. Monsieur Ricou, vous devriez vous en réjouir; tout à l'heure, M. Pagan a parlé de partenaires privés en augmentation, c'est un bon exemple.

Je n'ai pas d'objection à mener le débat. Je constate que le Parti démocrate-chrétien envisage de vendre un bien public; ce sera un débat intéressant, mais je peux d'ores et déjà vous dire que le Conseil administratif est opposé à la vente de cet objet comme un bien public. On considère qu'il est exclu de vendre cet objet en l'état. C'est un choix politique, mais si le Conseil municipal veut en débatte, aucun souci!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1104 est acceptée par 38 oui contre 36 non.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement est déposée par le Mouvement citoyens genevois, M. Laurent Leisi en particulier. Elle demande de traiter en urgence le rapport PR-1079 A, qui figure à notre ordre du jour. Je passe la parole pour une minute à M. Laurent Leisi.

M. Laurent Leisi (MCG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, il s'agit là d'une toute petite aide pour les plus défavorisés des citoyens de notre ville. Ils sont de plus en plus nombreux à être en grandes difficultés financières, de plus en plus nombreux à l'aide sociale ou au chômage. Certaines familles n'arrivent même plus à payer l'écolage de leurs enfants.

C'est donc maintenant et rapidement qu'il nous faut agir et offrir ce petit coup de pouce. Je vous demande donc de bien vouloir voter cette urgence pour que nous puissions en débattre le plus rapidement possible.

M^me^ Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, Monsieur le conseiller municipal, effectivement, la question doit être traitée rapidement, puisqu'il s'agissait d'une demande de crédit complémentaire pour le budget 2014. La décision de ce plénum aura des répercussions dans le budget 2015, puisque nous devrons intégrer les montants nécessaires pour venir en appui aux rentiers AVS/AI qui bénéficient aujourd'hui des prestations cantonales et aussi, par conséquent, de l'aide que la Ville apporte en complément. C'est important, puisque les gens ont besoin de cet argent.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1079 A est acceptée par 46 oui contre 28 non.

Le président. Pour la bonne forme, je précise qu'une autre motion d'ordonnancement, déposée par les Verts, demandait exactement la même chose. Nous pouvons donc passer à la quatrième motion d'ordonnancement, qui est déposée par le Mouvement citoyens genevois, M. Daniel Sormanni, et concerne le rapport PRD-40 A, qui figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, ce point a une certaine importance, puisqu'il s'agit de la politique du personnel de la Ville de Genève. Ce rapport a été déposé avec diligence par M. Carasso, que je remercie, et je pense qu'il n'y a pas d'intérêt à le laisser pendant encore des années dans notre ordre du jour.

Je crois qu'il est temps maintenant d'en parler, de savoir ce que nous voulons faire par rapport à la politique du personnel de la Ville de Genève, et qu'il y a des choses intéressantes à discuter. C'est la raison pour laquelle je vous invite à accepter cette urgence et je vous en remercie par avance.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PRD-40 A est refusée par 57 non contre 16 oui.

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement est déposée par le Parti socialiste, le Parti libéral-radical, les Verts, l'Union démocratique du centre et le Parti démocrate-chrétien. Elle demande de lier les points suivants, qui figurent déjà à notre ordre du jour et qui concernent le projet PAV (Praille-Acacias-Vernets). Il s'agit de la proposition PR-1099 et du rapport M-1036 A. Une remarque précise que ce dernier rapport est déjà lié à un point de notre ordre du jour, la résolution R-173. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer? Personne. Je mets aux voix cette demande.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant de lier la proposition PR-1099 avec le rapport M-1036 A est acceptée par 65 oui contre 8 non (2 abstentions).

Le président. La sixième motion d'ordonnancement concerne une nouvelle motion, la M-1150, déposée par M[mes] et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay, intitulée «Gestion des marchés: plus de clarté, s'il vous plaît!». Cette demande d'urgence a été déposée dans les quinze minutes. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Pascal Spuhler pour expliquer l'urgence.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Ceux qui, comme moi, se rendent de temps en temps sur les marchés, sont souvent interpellés par les marchands, qui nous racontent leurs différents problèmes de gestion, de contrôle et autres. Les marchés à Genève sont importants et nombreux – marché aux puces, marché aux légumes, marché des artisans, marché aux livres d'occasion. Nous aimerions avoir des explications concrètes sur le système d'octroi des places, le système d'attribution de places, le système de sélection de ces marchands. Nous aimerions pouvoir traiter cela rapidement, car nous sommes régulièrement appelés à répondre à la population et, prochainement, les places pour les marchés de Noël devront être attribuées.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Sur le fond, je n'ai aucun problème pour vous répondre, les règles sont transparentes. Nous avons établi des règlements et, avec la Commission consultative des marchés, qui représente l'ensemble des marchands, que ce soit des marchands de fruits et légumes, de marché aux puces ou d'autres types de marché, nous devons régler un certain nombre de problématiques qui se posent. Par exemple, la question de la longueur des véhicules et toute une série de détails que je ne souhaite pas évoquer ici.

Cela dit, sur l'urgence, je ne vois pas la nécessité d'avoir un rapport sur-le-champ, car nous sommes en train de discuter avec les marchands. Je vous propose plutôt de mettre ce point à l'ordre du jour et de le traiter en temps voulu, une fois que nous aurons discuté les détails avec les marchands de manière à vous faire part des problématiques et des enjeux qui se posent. Il n'y a pas lieu de s'affoler. C'est clair que les marchands défendent aussi leurs propres intérêts; nous, nous devons défendre l'intérêt général, qui est d'avoir des règles claires, transparentes et qui s'appliquent de la même manière à tout le monde.

Puis de valoriser également l'ensemble des marchés, car une problématique que nous rencontrons, c'est les petits marchés. Par exemple, dans le quartier de Saint-Jean, il n'y a plus qu'un marchand et, là, plusieurs problèmes se posent. Il y a le problème de la disponibilité des marchands, qui ne sont pas forcément présents aux heures pendant lesquelles la population aimerait pouvoir aller au marché. Toutes ces réflexions, nous sommes en train de les mener en consultant les marchands, ce sont eux les principaux concernés. Je vous propose donc de rejeter l'urgence dans la mesure où nous avons besoin de temps pour discuter avant de venir vous présenter les différents éléments.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1150 est refusée par 65 non contre 10 oui.

Le président. La septième motion d'ordonnancement, déposée par le Mouvement citoyens genevois, M. Pascal Spuhler, concerne un nouvel objet, la résolution R-179, de M[mes] et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay, intitulée «Une carte de légitimation pour la police municipale». L'urgence est demandée pour ce nouvel objet. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Il nous paraît assez urgent de nous occuper de la problématique des cartes de légitimation pour la police municipale. Pour rappel, pour la police municipale telle qu'elle est conçue aujourd'hui avec la nouvelle loi du 1[er] janvier 2010, les cartes de légitimation auraient dû être données aux titulaires, donc les agents de la police municipale (APM), mais elles n'ont toujours pas été faites et n'ont donc pas été remises aux APM. Nous nous étonnons qu'après quatre ans les APM ne puissent pas se légitimer lorsqu'ils ont besoin de le faire et que certains d'entre eux travaillent encore avec les anciennes cartes de légitimation. C'est juste un peu aberrant. Il nous semble urgent de nous occuper de cela, d'aller sonner à la porte du Département de la sécurité et de l'économie de M. Maudet, en disant: «Mais que faites-vous, pourquoi n'êtes-vous pas foutus de faire des cartes pour les APM?»

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-179 est refusée par 54 non contre 18 oui (3 abstentions).

Le président. Nous arrivons à la huitième et dernière motion d'ordonnancement, déposée par M. Alfonso Gomez. Il s'agit d'un nouvel objet pour lequel l'urgence est demandée, la motion M-1151, de M[mes] et MM. Alfonso Gomez, Catherine Thobellem, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Antoine Maulini, Anne Moratti, Alpha Dramé et Julide Turgut Bandelier, intitulée «Nuisances dans les quartiers: agissons pour garantir la tranquillité de la population et offrons des espaces animés en ville». Monsieur Alfonso Gomez, vous avez la parole.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Monsieur le président. Cette motion M-1151 a trait à la problématique du bruit et nous souhaitons la traiter en urgence, parce que, comme vous pouvez le lire dans la motion, plusieurs solutions à moyen et à long terme sont proposées, mais surtout plusieurs solutions à court terme. En effet, la situation que vivent les habitants de la rue de l'Ecole-de-Médecine et les puciers sur la plaine de Plainpalais est invivable. Les puciers trouvent régulière-

ment leur lieu de travail dans un état déplorable et eux-mêmes doivent nettoyer soit le samedi matin, soit le dimanche matin. Il faut de toute urgence, c'est vraiment le cas, que la municipalité prenne cette problématique à bras-le-corps.

Cela fait un moment qu'on en discute, cela fait un moment que ce Conseil municipal a reçu des pétitions et des plaintes. Nous, les Verts, nous pensons – et l'ensemble de ce Conseil pense la même chose – qu'il est temps aujourd'hui d'agir et nous vous invitons à voter cette urgence.

M. Sami Kanaan, **maire**. Malheureusement, j'aurais tendance à dire, sans ironie aucune, que c'est une urgence permanente. On peut donc en discuter ce soir ou demain, on n'amènera rien de fondamentalement nouveau. Je suis obligé de le dire. On est à la recherche de locaux, à la recherche de mesures de médiation qui respectent à la fois le besoin de sommeil des uns et le besoin de sortie des autres. On n'a pas toutes les clés de la problématique, il y a aussi des clés cantonales ou, en partie, du marché privé; c'est donc objectivement complexe.

Si vous souhaitez un point de situation sur les différentes mesures envisagées, je rappelle que nous avions tenu des états généraux de la nuit, avec un diagnostic très complet; c'était avec mon prédécesseur. Nous avions fait la traversée nocturne, un certain nombre d'entre vous avaient participé, ainsi que tous les services concernés du Canton et de la Ville. Nous savons à peu près ce qu'il faut faire, mais, et nous l'avons dit, il n'y a aucune solution immédiate et simple.

Voilà, nous pouvons faire un point ce soir, il n'y a aucun souci, que ce soit avec M. Barazzone, moi-même ou M^me^ Alder. A un titre ou un autre, l'ensemble du Conseil administratif est concerné et continue volontiers les discussions. Mais, malheureusement, nous n'avons pas la solution magique; si nous l'avions, nous vous l'aurions déjà communiquée.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1151 est refusée par 46 non contre 19 oui (9 abstentions).

7.a) Proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29951, intitulé Praille-Acacias-Vernets (PAV) (PR-1099).

Introduction

Le Grand Conseil a voté le 23 juin 2011 la loi modifiant les limites de zones du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) en créant une zone 2, une zone de développement 2 et autres confirmant ainsi les conditions pour une mutation de ce périmètre en quartier urbain comportant du logement, des activités, des équipements et espaces publics en lieu et place de la zone industrielle que nous connaissons aujourd'hui.

Pour accompagner cette évolution, et planifier un aménagement cohérent de ce futur quartier dont l'évolution prendra plusieurs décennies, les autorités devront mener un certain nombre de démarches d'aménagement.

Ainsi, en vertu de l'article 2, alinéa 4 de la loi de déclassement, le Canton et les communes concernées sont tenus d'établir un plan directeur de quartier PAV (PDQ PAV). Aujourd'hui, après plusieurs mois consacrés à son élaboration, le projet de PDQ PAV vous est soumis pour adoption.

Historique et processus

Le périmètre déclassé en 2011, situé sur les villes de Genève, Lancy et Carouge, occupe une surface de 135 hectares. Son caractère stratégique, relevé déjà dans le plan directeur cantonal de 2001 sous la forme d'un périmètre d'aménagement coordonné (PAC), a été confirmé par le Grand Conseil, qui a affirmé, par résolution adoptée le 13 mars 2009, le caractère urbain souhaité pour le futur quartier, assorti de quelques-unes des options politiques fondamentales destinées à cadrer l'aménagement du PAV.

Il convient de rappeler qu'un premier projet de déclassement a été mis à l'enquête publique en 2008. Suite à un référendum, un accord a été signé le 4 mars 2010 entre le Conseil d'Etat, le comité référendaire et les villes concernées. Il a conduit à plusieurs adaptations et précisions du projet, notamment en ce qui concerne le rapport entre le nombre de logements et d'activités, la répartition des catégories de logements à l'échelle du périmètre pour les parcelles propriétés des collectivités publiques, le suivi du projet et la nécessité de mettre sur pied les modalités de financement et d'entretien des espaces, des infrastructures et équipements publics.

Voué à une importante mutation, destiné à passer d'une zone industrielle à un quartier urbain, ce périmètre fait l'objet d'études depuis 2006. La conduite du projet, assurée dans un premier temps par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) est passée depuis 2008 aux mains de l'Etat de Genève et la direction de projet, suite à plusieurs évolutions, s'est considérablement renforcée.

Du point de vue politique, le pilotage est assuré par un comité composé des trois conseillers d'Etat en charge de l'aménagement, de la mobilité et de l'économie, et des trois conseillers administratifs représentant les trois villes concernées. Un groupe de suivi composé de représentants politiques et des milieux associatifs est chargé de la supervision politique du respect de l'accord précité.

A relever que, compte tenu du caractère exceptionnel de ce périmètre et de ses impacts importants pour le devenir des trois communes concernées, les trois Villes de Genève, Carouge et Lancy ont créé en février 2012 une Communauté des communes urbaines (CCU), association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, dont le but est axé sur les problématiques d'aménagement du territoire.

Depuis l'année 2013, la collaboration entre le Canton et les trois communes concernées s'est intensifiée. Un premier projet de PDQ PAV, élaboré au printemps, a été soumis à l'enquête technique en été 2013 puis début 2014.

Suite aux remarques émises par la CCU et par les services consultés de l'administration cantonale, le projet de PDQ a été adapté puis mis en consultation publique du 11 avril au 12 mai 2014.

La trentaine d'observations recueillies dans cette période ont conduit le Canton à adapter légèrement le projet qui vous est soumis pour adoption.

Conformément aux dispositions de la L 10788, le Conseil d'Etat a adopté, le 18 juin 2014, le règlement d'application de la loi relative à l'aménagement du quartier PAV. Ce règlement fixe notamment la procédure d'approbation du PDQ ainsi que la procédure de révision en distinguant les modifications mineures et majeures.

Enjeux principaux

Il est important de rappeler que, contrairement à certains projets de renouvellement urbain développés dans d'autres cantons sur d'anciens terrains industriels, PAV n'est pas une friche: ce quartier compte aujourd'hui près de 25 000 emplois et des entreprises au bénéfice de droits de superficie courant pour la plupart jusqu'en 2050.

Le déplacement des entreprises, leur regroupement et/ou délocalisation est un préalable indispensable à la mutation du quartier. La négociation des droits de

superficie et la dépollution de certains terrains constituent un enjeu stratégique et financier important, évalué, pour l'ensemble du PAV à 1 milliard de francs.

Les objectifs quantitatifs de ce développement urbain sont extrêmement ambitieux. Le seuil de 11 000 nouveaux logements et de 11 000 nouveaux emplois indiqué dans le PDQ entraîne des densités urbaines fortes dont les impacts en termes sociaux, d'habitabilité, de bruit et de mobilité devront être gérés avec la plus grande attention.

La réalisation des nouveaux logements devra être accompagnée, voire précédée par la création d'équipements et d'infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du quartier et à la qualité de vie de ses habitants.

La Ville devra impérativement veiller à ce que toutes les dispositions nécessaires soient prises, notamment en termes de mesures de circulation afin de garantir le respect des normes fédérales en matière de protection contre le bruit (ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit).

La transformation de ce territoire vers des quartiers urbains centraux demandera la reconfiguration des réseaux (canalisations) et la réalisation d'espaces publics urbains (places, rues, parcs) selon un calendrier qu'il n'est pas possible de déterminer aujourd'hui.

En milieu urbain construit, cela entraîne des démolitions coûteuses avant de pouvoir reconstruire. A cela viennent s'ajouter les équipements publics (sociaux, scolaires, sportifs, culturels, etc.) indispensables à la vie de la ville qui nécessitent notamment des investissements importants et des réservations foncières afin d'assurer leur implantation. Les services techniques des trois communes ont procédé à une évaluation sommaire des montants nécessaires pour ces investissements qui se répartissent de la manière suivante.

Le coût des infrastructures est évalué, pour l'ensemble du PAV, à 1 milliard de francs et celui des équipements à 800 millions de francs.

Comme le préconise la convention passée entre le comité référendaire, le Canton et les communes, la convention cadre de collaboration ayant pour objet de définir des éléments de programme de proximité nécessaires à l'urbanisation des futurs quartiers, déterminer les modalités d'élaboration, de réalisation, de financement et d'entretien des espaces, infrastructures et équipements publics, sera signée par les communes et le Canton avant l'approbation du PDQ PAV.

Pour la Ville de Genève, il est indispensable d'obtenir des garanties du soutien du Canton pour le déménagement de la voirie pour permettre le développement du parc des sports et l'aboutissement de la croix verte devra être réglée (financement, réservation foncière, etc.).

L'ensemble du périmètre du PAV jouit d'une accessibilité exceptionnelle par les transports individuels motorisés ainsi que par les transports publics avec deux gares CEVA à proximité immédiate (Carouge-Bachet et Lancy-Pont-Rouge).

Le projet de développement nécessite de changer radicalement l'approche en termes de mobilité et de prendre des mesures ambitieuses en matière de stationnement (parkings centralisés, ratio, etc.) et de schéma de circulation.

Le projet

Le PDQ PAV est constitué, en plus des éléments relatifs au contexte et à l'organisation de la démarche, par:

– les fiches de coordination organisées en cinq chapitres (urbanisation, mobilité, environnement, programmation et mise en œuvre);
– la carte de synthèse;
– la carte des grands équilibres.

Il comporte également des annexes ainsi que les documents associés en application de la législation environnementale (Evaluation environnementale stratégique et Concept énergétique territorial).

A signaler que les documents constitutifs du PDQ PAV comportent des éléments ayant force obligatoire. Il s'agit du texte indiqué sur fond coloré ainsi que des éléments représentés dans la carte de synthèse.

Si le périmètre du PDQ PAV s'étend sur les communes de Carouge, Lancy et Genève, les paragraphes qui suivent se concentrent principalement sur les objectifs et mesures d'aménagement relatifs au territoire de la Ville de Genève formant un triangle compris entre l'Arve, la route des Jeunes et la route des Acacias.

Urbanisation

Les principaux objectifs et principes liés à l'urbanisation du périmètre situé sur le territoire de la Ville de Genève concernent:

– la morphologie retenue en îlots avec des gabarits articulés en trois plafonds urbains (24 à 30 m, 50 m et tours jusqu'à 175 m);
– la nécessité de prévoir des rez-de-chaussée affectés à des activités ouvertes au public destinées à animer le quartier;
– la création de la croix verte, espace public et axe de mobilité douce, s'étendant sur la rue Boissonnas. Cet espace public permettra la mise à ciel ouvert de l'Aire qui ira se jeter dans l'Arve à la hauteur du vélodrome;

– le renforcement du parc des Sports (Vernets-Queue d'Arve) dont la mise en œuvre demande le déménagement du site de la Voirie.

Le chapitre dédié à l'urbanisation indique également les lieux dits «emblématiques». Il s'agit de la pointe nord, longée par la voie verte d'agglomération et principalement affectée à des équipements publics, et de l'Etoile sur laquelle est prévu un important programme d'activités ainsi que l'implantation d'un équipement culturel et dont l'aménagement nécessitera d'importants travaux d'infrastructure, notamment la création d'un barreau routier reliant la route des Jeunes et la route des Acacias.

Mobilité

Le périmètre PAV jouit déjà d'une accessibilité exceptionnelle tant en transports publics avec deux gares CEVA à proximité immédiate (Carouge-Bachet et Lancy-Pont-Rouge) qu'en transports individuels motorisés. De plus, l'accès ferroviaire en fait aujourd'hui la porte d'entrée de l'approvisionnement de Genève (marché de gros, plate-forme logistique).

L'accessibilité multimodale sera encore renforcée en assurant la majorité des déplacements par transports publics et mobilité douce. Il est ainsi prévu d'organiser des rabattements sur les gares du CEVA et de renforcer la mobilité douce en réalisant la croix verte et la passerelle de la Gravière.

Il est prévu de concentrer le trafic motorisé sur les axes primaires et d'établir des schémas de circulation selon un concept d'accessibilité par poches demandant la réalisation de nouvelles rues (notamment parallèlement à la route des Acacias).

Plusieurs mesures sont proposés pour répondre aux objectifs d'exemplarité environnementale affichés par le projet; il est notamment question d'organiser le stationnement pour limiter la génération de trafic en transports individuels motorisés par la création de parkings centralisés et de diminuer le taux de stationnement en effectuant une révision du règlement sur le stationnement sur fonds privé.

Environnement

L'exemplarité environnementale est un objectif présent depuis le début de ce projet. Elle se décline au travers de plusieurs thématiques. La volonté de limiter les émissions sonores et les pollutions résiduelles est affichée de même que le renforcement de la végétation, actuellement peu présente, au travers du verdissement des espaces publics – rues, places et parcs – et du maintien des surfaces

forestières pour garantir la charpente paysagère. Des préconisations seront établies en faveur de la biodiversité. Diverses mesures destinées à tendre vers la société à 2000 W sont prévues dont, notamment, des forages de prospection de géothermie de grande profondeur, à localiser.

La question de la gestion de l'eau est très présente. Le PDQ demande de prévoir une vision d'ensemble sur tout le territoire qui sera déclinée ensuite sous forme de projets. A relever que le PDQ prévoit la remise à ciel ouvert de la Drize et de l'Aire, actuellement canalisées. Cette mesure va dans le sens d'une bonne gestion des risques d'inondations et permettra la réalisation d'un espace public majeur.

Programmation

La programmation est basée sur le principe «un nouveau logement pour un nouvel emploi».

Le PDQ PAV prévoit ainsi l'objectif de réaliser 11 000 nouveaux logements pour 11 000 nouveaux emplois sur l'ensemble du périmètre du PDQ. La répartition des affectations et des surfaces diffère selon les secteurs de la loi de déclassement et est représentée sur la carte des grands équilibres. Les secteurs situés sur le territoire de la Ville de Genève sont les suivants:

– Acacias-bord de l'Arve comprend les terrains situés entre l'Arve et la rue François-Dussaud: la pointe nord, les terrains de sport en mains de la Ville de Genève (Queue-d'Arve et Vernets) et le terrain de la Caserne des Vernets. Il est prévu d'y construire 167 000 m^2 SBP correspondant à environ 1500 logements et 390 emplois (ce qui correspond au programme du projet de la Caserne);
– Acacias ouest comprenant les terrains longeant la route des Jeunes et les terrains occupés par l'entreprise Rolex sur lesquels il est prévu de réaliser 225 000 m^2 SBP correspondant à environ 1850 logements et 800 emplois;
– Acacias est situé de part et d'autre de la route des Acacias, la rive est étant située sur Carouge. Il est prévu d'y construire 270 000 m^2 SBP correspondant à environ 2300 logements et 800 emplois;
– l'Etoile dont la majeur partie est située sur le territoire de Carouge et où il est prévu de réaliser 270 000 m^2 SBP, dont 54 000 sur la Ville de Genève correspondant à environ 200 logements et 750 emplois.

Ces chiffres représentent un total, sur le territoire de la Ville de Genève, près de 6000 nouveaux logements et 2800 nouveaux emplois. On peut relever que les objectifs calendaires annoncés à ce jour pour l'opération des Vernets visent la réalisation des premiers logements à partir du déménagement de la Caserne en 2020.

Le cadre instauré par le PDQ PAV devra être précisé et concrétisé dans les périmètres des futurs PLQ. La mutation du quartier nécessitera la mise en place d'une stratégie de regroupement ou délocalisation des entreprises situées dans le périmètre. Cette mutation conduira à la construction de nombreux logements selon la répartition instaurée par la loi de déclassement pour les terrains en mains des collectivités publiques, à savoir 34% de loyers libres et 66% de LUP dont 22% de HBM.

La qualité du futur quartier sera liée au nombre et à la qualité des équipements qui viendront y trouver place. Le PDQ indique les objectifs et principales mesures à mettre en place pour garantir le déploiement de ce programme. Il énumère les principaux équipements, dont trois écoles et trois ou quatre établissements de la petite enfance sur le territoire de la Ville de Genève et un établissement à vocation socio-culturelle, ainsi que la mise à disposition de locaux situés dans le rez-de-chaussée des immeubles destinés à diverses activités. S'agissant des équipements culturels et socio-culturels, il est prévu de mettre à disposition des locaux répondant à ces besoins dans la cadre du développement des opérations immobilières. Il est également prévu d'implanter un équipement culturel majeur à l'Etoile ainsi que d'examiner la possibilité d'implanter une bibliothèque intercommunale sans préjuger de sa localisation. Le PDQ reconnaît l'importance des équipements culturels existants et demande d'assurer, dans la mesure du possible, leur maintien ou leur relogement dans le périmètre.

Outre le renforcement du pôle sportif Vernets-Queue-d'Arve dont il s'agira de définir la programmation aux travers des études menées sur la base du crédit voté le 16 janvier 2013 (PR-971A), il est prévu d'intégrer des équipements et installations dans le programme des développements à venir ainsi que dans les espaces publics à créer. S'agissant de la Queue-d'Arve, il est prévu d'y créer un Parc des sports traversé par l'Aire, remise à ciel ouvert. Cet aménagement se situant à l'emplacement des bâtiments de la voirie, il sera nécessaire de les délocaliser dans le périmètre des Acacias.

La pointe nord est principalement affectée à des équipements publics d'intérêt cantonal. Il est prévu d'y implanter l'Hôtel de Police et le Palais de Justice ainsi que des bâtiments universitaires.

Mise en œuvre

La réalisation effective du programme décrit ci-dessus est conditionnée à une démarche active consistant à anticiper les questions foncières en amont des opérations. Elle est étroitement liée à la réalisation des infrastructures et équipements indispensables au quartier et dont le financement doit être déterminé dans la convention qui devra être signée par le Canton et les trois communes avant l'adoption du PDQ.

Modification des grands équilibres

Dans le courant de l'été, M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge de l'aménagement du territoire, a annoncé son intention de déposer un projet de loi visant à modifier les grands équilibres instaurés par la loi de déclassement du 23 juin 2011 et fondés sur l'accord du 4 mars 2010.

Il a ainsi annoncé que le rapport d'un nouveau logement pour chaque nouvel emploi créé serait modifié par l'introduction de logements supplémentaires afin d'aboutir à un ratio de 2 pour 1 sur l'ensemble du PAV. L'objectif de 10 500 nouveaux logements serait ainsi augmenté de 2000 unités environ pour atteindre 12 400 logements supplémentaires alors que le nombre d'emplois serait réduit pour passer à 6200 emplois. Cette modification serait accompagnée d'une modification des catégories de logement à construire sur les parcelles en mains des collectivités publiques, conduisant, notamment, à l'introduction de logements en PPE pour ces dernières en vue d'améliorer l'équilibre financier de l'ensemble du développement:

1 logement pour 1 emploi
10 500 logements et 10 500 emplois sur l'ensemble du PAC
8925 logements sur les parcelles des collectivités publiques dont:

LUP	66%	5953 logements
Loyers libres	34%	2972 logements

2 logements pour 1 emploi
12 400 logements et 6200 emplois sur l'ensemble du PAV
10 528 logements sur les parcelles des collectivités publiques dont:

LUP	50%	5264 logements
Loyers libres	35%	3685 logements
PPE	15%	1579 logements

Sans porter un jugement sur le fond de cette proposition, il est patent que ces modifications sont de nature à entraîner des impacts substantiels sur l'aménagement de ce quartier.

En premier lieu, la localisation de ces logements supplémentaires dans le territoire demandera à être examinée avec attention, vu les contraintes de bruit, les risques selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), et la densité déjà prévue dans l'actuel projet de PDQ PAV. On peut légitimement se poser la question de la qualité de certains quartiers qui pourraient devenir des quartiers dortoirs en plein centre-ville avec un risque de ségrégation entre secteurs à forte nuisance où il n'y aura que de l'emploi possible et des secteurs où on va concentrer les objectifs en termes de logement, allant à l'encontre de la mixité recherchée pour ce quartier.

Ces nouvelles dispositions induiraient des conséquences importantes en termes de mobilité. Le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds

privés (L 5 05.10) prévoit des quotas minimaux pour le logement alors qu'il permet d'être bien plus restrictif pour les activités. Le nombre de déplacements serait donc considérablement augmenté, a fortiori s'agissant de logements en PPE avec, pour conséquence, d'augmenter encore les impacts environnementaux du projet. Nous rappelons à ce propos que les trois villes ont dû mener des études de mobilité complémentaires à celles du Canton afin d'inscrire des mesures relatives notamment aux schémas de circulation et à la politique du stationnement afin de répondre aux objectifs environnementaux du projet PAV. Les modifications préconisées demanderont donc un réexamen approfondi de ces mesures.

L'augmentation du nombre de logements aurait inévitablement un impact sur les besoins en équipements. Il a d'ores et déjà été constaté qu'une école supplémentaire sera nécessaire. Les conséquences sur la politique de la petite enfance ou sociale n'ont pas été examinées.

Conclusion

Aujourd'hui, les Conseils municipaux de Carouge, Lancy et Genève sont saisis en vue d'approuver le PDQ PAV par voie de résolution. Au vu de ce qui précède, et avant d'approuver ce document, il est indispensable d'apporter les garanties pour que les investissements nécessaires à la mise en œuvre du développement du quartier ne mettent pas en péril l'équilibre financier des communes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de résolution suivant:

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 10, alinéa 11, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu la loi relative à l'aménagement Praille – Acacias – Vernets du 23 juin 2011;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – après avoir constaté la signature de la convention relative au financement des équipements et infrastructures par le Conseil d'Etat et les Conseils administratifs des Villes de Carouge, Genève et Lancy, d'approuver le plan directeur de quartier N° 29951 intitulé «Praille-Acacias-Vernets» (PDQ PAV) aux conditions déclinées aux articles 2 à 8:

Art. 2. – trouver un accord sur le prix et les modalités de mise à disposition des terrains nécessaires aux équipements et infrastructures publics;

Art. 3. – réévaluer le montant de la taxe d'équipement pour tenir compte des coûts engendrés par la réalisation des infrastructures nécessaires à la mutation du quartier;

Art. 4. – créer un fonds d'impenses destiné à financer la libération des terrains (démolition, dépollution, relocalisation d'entreprises, etc.);

Art. 5. – créer un fonds destiné au financement des équipements et infrastructures du quartier et trouver un accord sur la participation cantonale à ce fonds;

Art. 6. – obtenir les garanties foncières et financières du soutien du Canton pour le déménagement de la Voirie permettant la réalisation du Parc des sports et la mise à ciel ouvert de l'Aire;

Art. 7. – formaliser la participation des Villes de Carouge, Genève et Lancy à la mise en place de la stratégie de regroupement, de délocalisation (dans le périmètre PAV ou hors de celui-ci) ou du maintien sur place des entreprises existantes;

Art. 8. – obtenir toutes les garanties utiles à la réalisation de la voie verte d'agglomération, notamment la cession au domaine public des terrains nécessaires;

Art. 9. – de charger le Conseil administratif de proposer au Canton d'intégrer la convention de financement au PDQ PAV;

Art. 10. – en cas d'entrée en force d'une loi modifiant l'équilibre d'un logement pour un emploi institué par la L10788, le Conseil municipal exige que des études complémentaires approfondies soient menées, en particulier dans le domaine de l'urbanisme et de la mobilité, afin de compléter et/ou modifier le PDQ PAV et que les communes soient à nouveau consultées conformément à l'article 9, alinéa 1 du Règlement d'application de la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets.

7.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 juin 2012 de MM. Adrien Genecand, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Stefan Kristensen, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Mmes Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Marie Barbey et Danièle Magnin: «Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets» (M-1036 A)[1].

Rapport de Mme Maria Vittoria Romano.

La motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. La commission a examiné cette motion lors des séances des 6 et 27 novembre et 4 décembre 2012, sous la présidence de M. Vincent Schaller. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

– que l'Etat de Genève est propriétaire de la parcelle N° 4085, Genève-Plainpalais, dénommée «Les Vernets», qui comporte trois bâtiments destinés à une caserne, un garage, une salle de sport, des bureaux, ainsi que d'autres bâtiments, d'une surface totale de 46 486 m^2;
– que l'Etat de Genève a loué la parcelle susmentionnée à la Confédération par convention du 16 octobre 1985, qui arrive à échéance le 31 décembre 2040;
– que le protocole d'accord entre l'Etat de Genève et la Confédération signé le jeudi 1er mars 2012 permettra de libérer la parcelle en cause en 2015;
– les besoins de renouvellement urbain de la parcelle concernée dans le cadre du projet stratégique Praille-Acacias-Vernets (PAV);
– la loi L 10788 du 23 juin 2011 relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zone sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes);
– que la Fondation Hans Wilsdorf, désireuse de favoriser et de dynamiser le secteur de la caserne des Vernets, a pris l'initiative de procéder à une étude

[1] «Mémorial 170e année»: Développée, 1800.

d'urbanisme et d'aménagement portant sur la parcelle en cause prévoyant sur le même périmètre la possibilité de construire 1000 logements au moins, ainsi qu'un groupe scolaire, un bâtiment universitaire et des équipements culturels[1];

– que l'étude susmentionnée a été confiée au bureau d'architecture Brodbeck-Roulet SA qui a ainsi établi un projet détaillé, précis et circonstancié des possibilités d'optimisation du site de la caserne des Vernets;
– que l'étude susmentionnée a été étroitement coordonnée aux études d'aménagement du projet PAV;
– que cette étude respecte les trois principaux objectifs du PAV, à savoir une densification de la zone offrant toutefois une bonne qualité de vie aux occupants, le ratio de 80% de logements et 20% d'activités, plus un programme universitaire et le quota 2/3 de logements d'utilité publique (le tiers restant serait dévolu, selon ladite étude, à des loyers libres contrôlés pendant dix ans, mais à l'exclusion de toute commercialisation en PPE);
– que l'ensemble du projet est implanté de façon à créer une vie de quartier, avec de la verdure, répondant aux critères de développement durable et de quartier écologiquement responsable du WWF;
– la possibilité de procéder à la réalisation du projet susmentionné d'ici 2013;
– que l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV) a commandité une étude portant sur ladite zone, projet intitulé KaZern, étude complémentaire à la précédente[2],

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'élaborer dans les meilleurs délais un plan localisé de quartier (PLQ) sur la zone de l'actuelle caserne des Vernets, sur la base de l'étude commanditée par la Fondation Hans Wilsdorf;
– de veiller à ce que ce PLQ comprenne un minimum de 1000 logements et des équipements publics et culturels correspondant aux besoins exprimés par les associations actives dans ce domaine, notamment l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV);
– de tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches.

Séance du 6 novembre 2012

Audition de M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de l'urbanisme

---

[1] Etude disponible au téléchargement sur (ftp://ftp.brodbeck-roulet.com/Vernets/) login: publicbr/mot de passe: publicftp

[2] Cf. http://www.arv-ge.ch/content/larv-propose-le-projet-kazern-pour-les-vernets

M. Longchamp déclare que cette motion date du mois de juin et il signale qu'il y a de nouveaux éléments à prendre en compte. Il rappelle que cette parcelle est d'importance et est soumise à un bail en faveur de l'armée. Il ajoute que l'Etat a pris des engagements pour faire en sorte de déplacer la caserne à une échéance plus rapide que 2040. Il mentionne que la parcelle est entièrement propriété de l'Etat de Genève et a fait l'objet de différents projets. Il remarque que cette parcelle présente de nombreux avantages et attire de nombreuses convoitises de la part d'un grand nombre d'intervenants. Le projet «Wilsdorf» est un projet privé qui a été mené en transparence avec l'Etat de Genève et M. Longchamp précise que ce projet prévoyait, au début, de nombreux logements. Il rappelle que ce projet a ensuite évolué avec l'intégration de bâtiments universitaires. Le coût de ce projet se montait à 600 millions de francs suisses et il déclare que le Conseil d'Etat s'est penché sur le dossier en reconnaissant les besoins de l'université. Il précise que les hypothèses les plus optimistes se montaient à plus de 500 millions à la charge du Canton. Il rappelle, en l'occurrence, la problématique du budget du Canton et il remarque que des priorités ont été définies. Il signale que le Canton doit en outre assumer les investissements en cours, comme le CEVA, le CMU ou la maternité qui représentent des pressions qui se chiffrent en centaines de millions par année.

Le Conseil d'Etat a donc indiqué qu'il n'était pas favorable à ce projet, notamment à l'égard des montants à investir, mais également en raison du manque de logements. Il rappelle que des Genevois vont maintenant se loger à Fribourg ou à Albertville. Il pense, en l'occurrence, qu'il est nécessaire de construire du logement sur la parcelle des Vernets, ce d'autant plus que le Canton ne possède pas très souvent entièrement un périmètre de cette importance. Il précise qu'il sera bien évidemment nécessaire de construire un groupe scolaire, mais il remarque que le reste des équipements publics existe déjà. Il mentionne ensuite que le Conseil d'Etat a donc informé la Fondation Wilsdorf et l'université qu'il ne pourrait pas entrer en matière et qu'il allait ouvrir un concours selon une procédure «architectes-investisseurs» prévoyant un projet architectural ainsi que la capacité de le réaliser. Il ajoute que ses services travaillent pour le moment sur le cahier des charges de ce concours qui sera ouvert en janvier 2013.

Il indique encore qu'un certain nombre de mètres carrés seront dévolus aux activités économiques, mais ce de manière marginale. La priorité sera donnée aux locataires du PAV qui seraient d'accord de se relocaliser sur ce périmètre. Il répète toutefois que le programme sera centré principalement sur du logement.

Le projet de la Fondation Wilsdorf n'a donc pas été retenu, mais il demeure très utile puisque un bureau d'architecture a réfléchi à ce périmètre, ce qui a permis de dégager déjà un certain nombre de réflexions. Un certain nombre de milieux sont en train de s'organiser pour rendre cette opération envisageable et il doute qu'une seule entité soit capable de supporter seule un risque de cette nature.

Les logements répondront aux critères de la loi sur le PAV, notamment l'équation d'un logement pour un emploi. Il rappelle, cela étant, que le PAV est un magnifique projet mais qu'il est discuté depuis cinq ans et que rien ne s'est fait jusqu'à présent.

Il déclare encore que l'élaboration des principes a été faite en accord avec le Conseil administratif de la Ville de Genève qui est un partenaire incontournable dans un projet de ce type. Il précise qu'il n'est d'ailleurs pas exclu que la Ville concoure à ce projet par un biais ou un autre. Il rappelle que le PLQ assure un minimum de mille logements, lesquels sont la première des priorités du Canton. Il souhaite dire que les relations avec les autorités communales sont acceptables sur le plan du PAV. Il rappelle que la réflexion s'est également penchée sur les espaces verts et il signale que le parc, qui sera localisé sur le territoire de la commune de Carouge, sera un poumon de verdure pour les habitants de ce quartier.

Questions des commissaires

Le projet de l'Association pour la reconversion des Vernets est évoqué, qui préconise la construction de mille à mille cinq cents logements sur ce périmètre. Pourquoi alors écarter cette alternative?

M. Longchamp répond qu'il s'agit d'un périmètre purement urbain, proche de tout ce que Genève peut offrir. Il ajoute qu'il est effectivement possible de distraire plusieurs zones de cette parcelle pour différents besoins. Il mentionne, cela étant, qu'il y a 52 000 enfants entre 10 et 18 ans à Genève, et il remarque qu'il va falloir construire 26 000 logements pour simplement loger les enfants genevois. Il rappelle que cela fait quinze ans que cette population loge à l'extérieur du canton et que l'état de fait actuel risque d'entraîner un vieillissement de la population important et de générer deux types d'habitants, soit une population très riche et une population très pauvre. Il mentionne que ce constat est dramatique et il rappelle que des générations entières perdent le contact avec Genève en devenant pendulaires (100 000 aujourd'hui) et ne gardent que des liens professionnels avec Genève. Il rappelle, en outre, qu'en un siècle, la société genevoise a gagné 25 ans de vie supplémentaire, soit une génération de plus qu'il convient de loger.

Un commissaire demande pourquoi un équipement culturel – qui ne prendrait pas de place puisque en sous-sol – est exclu. M. Longchamp répond que le Conseil d'Etat a dû mettre un terme aux propositions. Il ajoute que personne ne nie que le département de mathématiques soit mal logé ou qu'il manque un certain nombre d'équipements sportifs. Il pense toutefois qu'il est nécessaire d'éviter de rentrer dans ce projet par ces questions car, au final, les logements qui sont le besoin le plus élémentaire, seront diminués. Il signale, en outre, que, si ce projet se termine en dix ans, les gens n'auront pas chômé. Il rappelle que le projet de la Chapelle-les-Sciers ne pourra loger que les deux tiers des enfants de Lancy, et qu'il aura fallu 36 ans pour poser la première pierre de ce chantier.

A la question à quel horizon ce projet pourra été réalisé, M. Longchamp réplique que le concours d'étude est également un moyen de débloquer le dossier de la caserne, puisque cela permettra de financer son transfert. Il ajoute que les constructions militaires échappent à toute procédure cantonale et qu'il n'y a donc aucune possibilité de blocage. Il mentionne que les recours ne seront donc pas pris en considération. Il déclare encore que les études sont bien avancées. Il ajoute qu'il se gardera de faire des promesses sur d'éventuelles dates, mais il répète que le concours débutera en janvier 2013 et il imagine que les offres parviendront dans le courant de l'année. Il imagine, avec toutes les réserves possibles, un délai à 2015.

M. Longchamp explique qu'il y aura plus de mille logements et on compte généralement 1,4 personne par logement. Il ajoute qu'il est important d'avoir une mixité sociale et générationnelle et il remarque que la réflexion prend en compte ces différents éléments. Il mentionne encore que les communes constatent une résistance de la part des habitants contre la densification des territoires en raison bien souvent des architectures proposées. Il ajoute que l'on est passé en quarante ans du plaisir de construire au cauchemar de la construction et il pense que ce constat doit amener une réflexion.

Quant aux critères du cahier des charges du concours comportant cette mixité M. Longchamp ajoute que les tailles des appartements seront notamment différentiées, ce qui permettra d'éviter une homogénéité générationnelle. Il déclare encore qu'avoir un seul individu qui achète cinq ou six appartements en PPE en zone de développement et qui les loue est un véritable problème puisque cela entraîne l'échec des buts recherchés. Il rappelle encore que le cahier des charges sera public et accessible. Il ajoute que le financement du logement se fait par des opérations portées par les rendements qu'elles impliquent. Il précise que les logements sociaux des Vernets seront ainsi financés par les logements en loyer libre et par les logements vendus. Cette opération verra assurément des tours de table avec des coopératives. Il espère également que la Ville de Genève s'investira dans la construction de logements. Il rappelle que pour les Grands Esserts, 800 logements ont été transférés à la CIA, laquelle ne peut pas supporter à elle seule cette charge.

Quant à la possibilité d'envisager dans le projet le remplacement d'immeubles particulièrement laids se trouvant à la route des Acacias, M. Longchamp répond que ces immeubles présentent l'avantage d'être existants et permettent de construire des logements derrière, puisqu'ils font écran au bruit. Il ajoute que les démolir empêcherait de construire des logements.

A la question de savoir si la motion ne met pas des bâtons dans les roues du Canton en le retardant, M. Longchamp acquiesce et remarque que la capacité d'intervention de la Ville sur cette parcelle est assez limitée puisqu'elle n'est pas propriétaire. Il ajoute que le projet ne sera toutefois pas passé en force, raison pour laquelle le Conseil administratif a été pris en compte.

M. Longchamp répond à une question portant sur la spécificité de la loi PAV en expliquant que cette loi est la loi de déclassement de l'ensemble de la surface PAV qui était une surface industrielle il y a encore deux ans. Il signale que les typologies de logements ont été définies afin de favoriser la mixité. Il ajoute que, pour chaque nouvel emploi, un logement est prévu. Il précise qu'il y a des endroits où il n'y aura que des logements, et d'autres où il n'y aura que des activités. Il mentionne encore que le projet s'étalant sur trente ans a entraîné des inquiétudes sur cette gestion, raison pour laquelle des plans ont été développés.

Séance du 27 novembre 2012

Audition de M. Rémi Pagani, maire de Genève, et de M. Gilles Doessegger, adjoint du Service d'urbanisme

M. Pagani prend la parole et rappelle que ce terrain nécessite de poser sur la table 28 millions pour en faire quelque chose. Il mentionne que tous les terrains de la Praille sont grevés d'un droit de superficie qui vaut parfois jusqu'à 90 ans. Il précise que l'Etat de Genève a décidé de reprendre ce droit de superficie puisque l'armée est d'accord d'être déplacée à Epesses, dans la mesure où une nouvelle caserne y est reconstruite. Il déclare encore que ce terrain est vide et il remarque que le projet de la Fondation Wilsdorf ramenait une nouvelle activité dans ce lieu, soit l'université, raison pour laquelle M. Longchamp l'a refusé. Il précise que l'idée est de faire des rocades avec les artisans de ce quartier qui doivent demeurer au centre-ville. Il mentionne que l'objet qui est étudié ce soir reprend largement le projet de la Fondation Wilsdorf et il signale qu'il proposera un amendement. Il déclare qu'il convient de rester raisonnable et qu'il est question à présent de 1500 logements. Il pense que cela est inconcevable à l'égard de la qualité de vie des habitants. Il observe que la situation est relativement difficile dans le périmètre du PAV et il rappelle qu'une convention doit être signée avec le Canton, notamment pour les infrastructures. Il pense, en outre, que l'Etat doit réguler les appétits des uns et des autres sur ce périmètre afin de limiter les enchères.

M. Doessegger déclare que ce périmètre est en zone 2 depuis le 23 juin 2011 et il précise que le secteur mesure 48 000 m^2. Il ajoute que l'affectation prévoit une mixité entre les logements et les activités sans nuisances. Il rappelle ensuite que c'est une deuxième zone de développement G, et il observe qu'il est prévu de faire des PLQ PAV un peu moins précis que les PLQ habituels. Il précise qu'un règlement accompagnerait ces PLQ. Il déclare encore qu'un PLQ test devrait voir le jour en parallèle du plan de quartier qui devrait être sous toit en 2013. Il évoque ensuite le projet de la Fondation Wilsdorf qui présentait le principal défaut de donner une place très forte à un équipement universitaire. Il mentionne que M. Longchamp a refusé ce projet en rappelant que la priorité était le logement et qu'un concours allait être lancé.

Il signale que les techniciens ont été approchés par l'Office de l'urbanisme pour ce concours qui est assez spécial et qui est un appel d'offre à investisseurs. Il explique que ces derniers seraient intégrés au jury d'un concours en deux tours et soumissionneraient sur la base du résultat. Il pense que l'idée est que les investisseurs prennent en partie en charge les investissements. Il ajoute que l'idée serait également de garantir tout ou partie la faisabilité du projet. Il remarque que mille logements impliquent un groupe scolaire entier ainsi que des places de crèche. Il observe qu'il est également question de maisons de quartier et d'accueil de nuit. Il déclare qu'en fonction de tous ces éléments, un plan de quartier semble nécessaire. Il mentionne ensuite que son service propose que le Conseil administratif suggère au Conseil d'Etat d'établir un PLQ sur la base du concours, afin de garantir dans le temps la faisabilité de ce qui a été prévu dans ledit concours. Il signale encore que l'aspect culturel doit être pris en compte, mais il ne sait pas si le Canton en tiendra compte. Il observe que c'est une dimension qui relève toutefois de la Ville et il déclare qu'il serait judicieux d'intégrer cette dimension.

Questions des commissaires

Le protocole d'accord entre le Canton et la Confédération ne serait pas disponible, car la copie du texte a été refusée même à la Ville.

A la question où il envisagerait de construire des logements si ce périmètre n'est pas construit avec un maximum de logements, M. Pagani répond que la Ville possède un plan directeur qui fait la part belle au logement. Il pense à Artamis, à Sécheron, au Mervelet, à la Forêt, etc. Il signale que la Ville a participé à l'effort cantonal de construction de logements à hauteur de 30%. Il remarque que le Canton doit maintenant construire dans la couronne suburbaine comme à la Chapelle-les-Sciers. Il précise que construire 1500 logements dans ce périmètre signifie une densité énorme et il rappelle le quartier de la Pelotière, à Versoix, qui a connu des déprédations énormes en raison de la promiscuité inhérente à des densités trop importantes.

M. Doessegger explique que 1500 logements se traduisent en une densité de 3,2, mais il rappelle qu'il y aura un groupe scolaire plus des terrains réservés pour les entreprises, ce qui portera la densité à 4. Il rappelle qu'aux Pâquis la densité est de 3. Il précise cependant que ces indices sont très difficiles à comparer.

Quid de la nécessité d'un PLQ maintenant, est-ce qu'il ne viendrait pas logiquement avec la suite? M. Doessegger est loin d'être persuadé que l'Etat fasse un PLQ. Il rappelle que la loi permet de se passer d'un PLQ en cas de concours. Il pense qu'il serait extrêmement bienvenu de garantir la sécurité de ce projet

dans le temps par le biais de l'élaboration d'un PLQ. Mais il remarque que c'est à l'Etat de le faire. Quant à un plan directeur de quartier, M. Doessegger répond qu'il est par essence plus léger et n'a pas force de loi. Il ajoute que ce plan ne résoudra pas les problèmes fonciers, à moins qu'une convention soit établie. Il rappelle qu'une convention est de nature privée et que le PLQ ne pose pas de problème et peut être défini très rapidement. Il serait personnellement en faveur d'un PLQ.

M. Pagani déclare que l'on a l'expérience très concrète de la gare des Eaux-Vives et il mentionne que ces différentes étapes sont nécessaires. Il explique que le plan directeur de quartier permet de définir les grands principes, suite de quoi les concours viennent concrétiser les idées, voire modifier ces dernières. Il précise que les intérêts de la collectivité devront être figés dans le marbre et il rappelle qu'il n'y a que le PLQ qui peut le garantir. Il pense, en outre, que l'Etat devra se déterminer s'il souhaite conserver des droits de superficie ou s'il veut vendre ces terrains.

A la demande de savoir si la Ville sera investisseur dans cette affaire, M. Pagani répond avoir été contacté par plusieurs investisseurs qui sont venus voir l'air du bureau. Il ajoute avoir fait part des différentes exigences et il remarque qu'ils ont bien compris qu'il fallait être très intelligent pour faire la quadrature du cercle sur ce terrain. Il signale encore avoir été voir les entreprises multinationales afin de leur demander ce qu'ils faisaient avec leur caisse de pension, et il observe que rares sont ceux qui ont des investissements dans l'immobilier, et il mentionne que plusieurs sont intéressés. Ces entreprises ont bien compris qu'investir dans l'immobilier à Genève représentait des retours intéressants. Selon le magistrat, il n'est pas impossible que les investisseurs soient prêts à financer le principe du deux tiers, un tiers. Le principe est inscrit dans la loi. Il rappelle que des logements sont construits à Sécheron à 4500 francs la pièce par année avec une rentabilité de 4%. Mais la ville n'est pas faite que de logements. Il ajoute que les magistrats communaux se sont battus pour que l'Etoile ne soit pas qu'un lieu de bureaux, mais également un lieu culturel la nuit. Il ajoute que ce n'est pas simple puisque les promoteurs ne sont pas intéressés par ce type d'infrastructures qui impliquent des contraintes. Il pense qu'il en va de même des parcs publics qui agrémentent la ville.

Quant à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, il est bien évident qu'elle sera associée puisqu'elle représente un plus aux yeux du jury.

A la demande de savoir si la CAP serait intéressée à entrer dans ce projet, M. Pagani répond que la CAP a refusé d'entrer dans les investissements d'Artamis en raison de ces bornes d'investissement dans l'immobilier. Il rappelle toutefois que la CAP va recevoir 500 millions des SIG, ce qui reposera la question des

investissements de cette caisse. Est-ce que la Ville alors peut, dans un deuxième temps, monter un groupe pour jouer le rôle de promoteur? M. Pagani répond ne pas avoir les moyens pour ce faire. Il rappelle avoir demandé quatre postes qui lui ont été refusés pour mener des projets de ce type.

Au sujet des locaux universitaires et des logements pour les étudiants, M. Pagani répond que le Conseil municipal a accordé des droits de superficie pour des logements pour étudiants. Il ajoute que le P+R de Sécheron a permis de construire en hauteur 140 logements pour étudiants. Il précise en outre que les étudiants peuvent se déplacer plus facilement qu'une maman avec ses enfants et qu'il n'est guère nécessaire de les placer à côté de l'université. Il rappelle que l'université a échangé un terrain à Pinchat, alors que ce terrain n'aurait guère posé de problème pour loger des étudiants.

La hiérarchie de la Ville par rapport aux différents plans est comme suit: le plan directeur de quartier est soumis au Conseil municipal, comme le PLQ qui est avalisé par le Conseil d'Etat. Par ailleurs, plutôt que la vente des parcelles, il s'agirait surtout des échanges envisageables entre des fondations de droit public. Il rappelle que des terrains ont ainsi été échangés entre la Fondation pour les terrains industriels et le Canton.

M. Doessegger explique que le nombre de logements prévu est d'environ 1500 et pas 1000. Il ajoute qu'il suit ce projet depuis 2005. Il rappelle que M. Pagani est inclus dans le comité de pilotage. Il précise avoir une réunion une fois par semaine sur les différents territoires du PAV. Il croit pouvoir dire que la participation de la Ville va vers le mieux.

Les moyens de pression de la Ville pour influencer le concours et inclure des équipements culturels est l'acceptation de la 2e invite de la motion.

A la question de savoir comment seront mis en commun les moyens des différentes communes qui voudront chacune son équipement sur ces parcelles, M. Doessegger répond que la communauté de communes urbaines a été créée justement pour éviter que chacun construise son équipement de son côté. Il ajoute qu'il sera nécessaire de définir juridiquement comment faire pour mutualiser ces efforts. Une convention doit être passée afin de pouvoir augmenter la taxe d'aménagement. Il ajoute que le Canton a promis que ce serait fait, dans le but de faire un pot commun, mais il mentionne que ce n'est toujours pas le cas. Il rappelle qu'il est prévu de trouver de nouvelles modalités pour financer ces équipements. Il mentionne que la mise à l'air libre de l'Aire est, par exemple, en train d'être évaluée afin de reconfigurer l'espace urbain, et il observe que les chiffres sont énormes.

Séance du 4 décembre 2012

Prises de position et vote

Le groupe socialiste continu à soutenir cette motion, malgré les auditions, dans le sens indiqué par M. Pagani. Le groupe est d'avis qu'il est important de faire un PLQ, ce d'autant plus que le périmètre est vaste est compliqué à aménager. Il faudrait également que les équipements culturels et sociaux ne soient pas oubliés.

Le groupe Ensemble à gauche partage également cet avis. Il ajoute qu'il est nécessaire de prévoir du logement, mais également des équipements sociaux et culturels dans ce périmètre.

Le groupe libéral-radical souhaite supprimer la seconde invite puisque, selon ce qui a été exprimé par M. Longchamp, cette invite ne semble pas nécessaire.

Le groupe des Verts indique qu'il acceptera cette motion avec l'amendement du Conseil administratif. Il ajoute qu'il est important de conserver la seconde invite, malgré l'avis du conseiller d'Etat. Elle précise que cette invite, qui ne risque pas d'être suivie, doit toutefois être maintenue afin d'affirmer la volonté qui avait été émise en commission.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois déclare qu'il refusera cette motion au vu des arguments de M. Longchamp. Elle précise, en outre, que le quartier est bien desservi en termes d'infrastructures de loisirs. Il rappelle, par ailleurs, qu'il sera nécessaire de pourvoir le quartier en EMS et il répète que cette motion est un coup d'épée dans l'eau.

Le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement évoque le courrier de M. Longchamp qui indique qu'un PLQ est envisagé pour l'automne 2014. Il remarque que cela ne correspond donc pas tout à fait aux explications lors de son audition.

Le Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe acceptera la première invite mais proposera la suppression de la seconde invite. Il ne croit pas qu'il soit très sain de faire son shopping à présent et il préfère faire confiance au magistrat cantonal en charge de ce dossier.

Le président passe au vote de la proposition d'amendement du Conseil administratif qui vise à remplacer l'actuelle première invite: «d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin qu'il élabore un plan localisé de quartier (PLQ) sur le secteur de l'actuelle caserne des Vernets, sur la base du résultat du concours lancé par le Département de l'urbanisme». Cet amendement est accepté par 13 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 3 LR, 1 DC, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

Le président passe au vote de la suppression de la seconde invite qui est acceptée par 7 oui (3 LR, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 non (2 Ve, 3 S).

Le président passe alors au vote de la motion M-1036 ainsi amendée qui est acceptée par 12 oui (2 Ve, 2 EàG, 2 LR, 1 DC, 1 UDC, 1 MCG, 3 S) contre 1 non (MCG) et 1 abstention (LR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin qu'il élabore un plan localisé de quartier (PLQ) sur le secteur de l'actuelle caserne des Vernets, sur la base du résultat du concours lancé par le Département de l'urbanisme;
– de tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information
Le Conseiller d'Etat

DCTI
Case postale 3880
1211 Genève 3

Aux membres du Comité de pilotage PAV
Aux membres du Comité de coordination PAV
Aux membres du Groupe de suivi PAV

N/réf. : FRL/OU/NLU/jgr Aigle n°502642-2012

Concerne : Libération du site de la caserne des Vernets et organisation d'un concours investisseur/architecte

Mesdames et Messieurs les membres,

Dans un souci constant d'apporter des solutions coordonnées à la crise du logement, le Conseil d'Etat, lors de sa séance du 27 juin 2012, a saisi l'opportunité de la libération par l'armée des 46'500 m^2 de terrains occupés par la caserne des Vernets, pour décider de les mettre à disposition du projet Praille Acacias Vernets (PAV), en priorité pour la construction de logements.

En effet, ce site à proximité de l'Arve est au bénéfice d'un bon ensoleillement, et présente une grande aptitude à accueillir de l'habitat et des activités compatibles avec celui-ci. La proximité immédiate des commodités de la ville en fait un site attractif dont la position stratégique n'est plus à démontrer.

C'est pourquoi, fort de ces constats et conscient de l'urgence à proposer des solutions à la crise du logement, le Conseil d'Etat n'a pas retenu la proposition d'y placer le pôle des sciences des Hautes écoles, afin de le consacrer majoritairement à la construction de logements.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat a chargé l'office de l'urbanisme du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), par sa direction des missions opérationnelles (DMO), d'organiser, en collaboration avec les partenaires et instances du projet, un concours de projets investisseur-architecte. Le programme, dont l'objectif principal est la construction d'environ 1'500 logements, permettra également d'accueillir des locaux d'activités, qui seront proposés aux sociétés actuellement situées au cœur du PAV et désireuses de se délocaliser.

Le lancement du concours devrait avoir lieu au premier trimestre 2013. A l'issue de ce concours, les résultats attendus seront publiés à l'automne 2013. Le travail se poursuivra ensuite avec les lauréats dans le but d'élaborer un plan localisé de quartier qui devrait être mis à l'enquête publique à l'automne 2014.

Concernant la libération du site des Vernets par l'armée suisse, le Conseil d'Etat confirme le planning prévisionnel de mise à disposition de la Confédération des bâtiments d'Epeisses, d'Aire-la-Ville et de Mategnin, par le canton. Une réalisation échelonnée sur les trois sites entre 2013 et 2016 est ainsi prévue, conformément à l'accord de principe du 1er mars 2012 entre la Confédération et le canton.

Pour tout complément d'information, Mme Nathalie Luyet Girardet, directrice, direction des missions opérationnelles à l' office de l'urbanisme du DCTI, tél + 41(0) 22 546 00 22, se tient à votre disposition.

En vous souhaitant bonne réception de cette information, je tiens à souligner qu'un tel développement ne se porte pas de façon unilatérale et compte sur votre participation dans le cadre de la préparation de ce concours.

Dans l'attente de nos prochaines rencontres, je vous adresse, Mesdames et Messieurs les membres, l'expression de mes sentiments distingués.

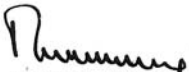

François Longchamp

VILLE DE GENÈVE

Elaboration rapide d'un PLQ sur le territoire de la caserne des Vernets

M-1036

Source: Tribune de Genève

VILLE DE GENÈVE

CADRE LÉGAL - PÉRIMÈTRE

Cadre légal

Zone 2 de développement, adoptée par le Grand Conseil le 23 juin 2011.

[7] ***Acacias - Bord de l'Arve (G)***

a) Délimitation : ce secteur se situe schématiquement entre les Rives de l’Arve, la route des Jeunes, la rue François-Dussaud et la route des Acacias.

b) Affectation : il est dévolu à une affectation mixte, logements, activités tertiaires, entreprises sans nuisances ou moyennement gênantes, ainsi qu'équipements publics, universitaires et hautes écoles.

Périmètre

• Parcelle 4085	46’486 m2
• Parcelle 1453	1’614 m2
Total	**48’100 m2**

Propriété de l’Etat de Genève

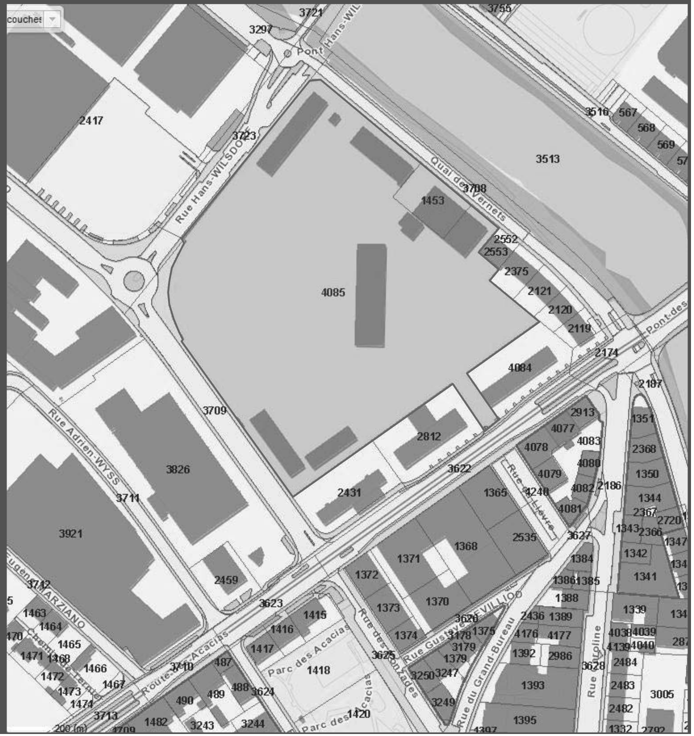

Commission de l’aménagement et de l’environnement 27 novembre 2012

VILLE DE GENÈVE

CADRE LÉGAL - PÉRIMÈTRE

PLQ PAV

Principe

[1]A l'intérieur du périmètre du plan N° 29712A, les constructions et installations, sous réserve de celles portant sur des objets de peu d'importance ou provisoires et des cas visés à l'article 2 alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (LGZD), doivent être précédées, dans tous les secteurs, de l'adoption de plans localisés de quartier, dits « PLQ PAV », ainsi que d'un règlement de quartier conforme à l'article 4 LGZD.

PDQ PAV

Principes d'aménagement sur l'ensemble du périmètre issus des études thématiques et localisées.

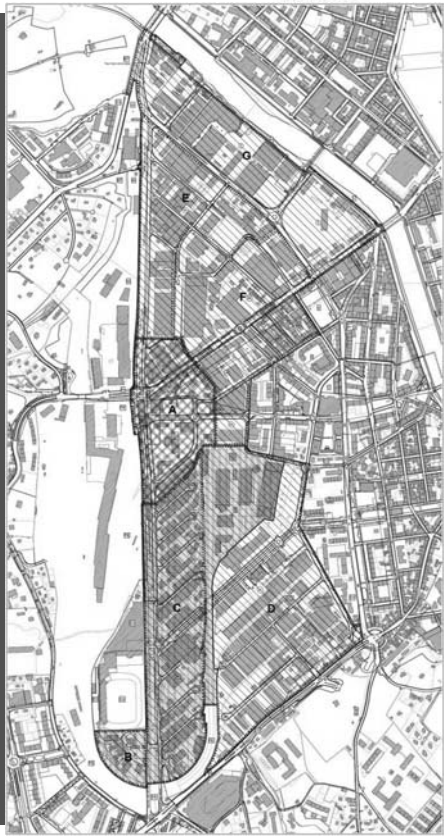

VILLE DE GENÈVE

PROJET DE LA FONDATION HANS-WILSDORF

Programme

- Logements
- Equipements universitaires
- Groupe scolaire
- Equipements culturels

VILLE DE GENÈVE

LETTRE DU CONSEILLER D'ETAT FRANÇOIS LONGCHAMP

Courrier adressé en juin 2012 à

- Comité de pilotage PAV
- Comité de coordination PAV
- Groupe de suivi PAV

Objectifs

- Le logement est la priorité
- Abandon du pôle universitaire
- Concours de projets
- «Collaboration avec les partenaires et instances de projet»
- Participation dans le cadre de la préparation du concours

Concerne : Libération du site de la caserne des Vernets et organisation d'un concours investisseur/architecte

Mesdames et Messieurs les membres,

Dans un souci constant d'apporter des solutions coordonnées à la crise du logement, le Conseil d'Etat, lors de sa séance du 27 juin 2012, a saisi l'opportunité de la libération par l'armée des 46'500 m² de terrains occupés par la caserne des Vernets, pour décider de les mettre à disposition du projet Praille Acacias Vernets (PAV), en priorité pour la construction de logements.

En effet, ce site à proximité de l'Arve est au bénéfice d'un bon ensoleillement, et présente une grande aptitude à accueillir de l'habitat et des activités compatibles avec celui-ci. La proximité immédiate des commodités de la ville en fait un site attractif dont la position stratégique n'est plus à démontrer.

C'est pourquoi, fort de ces constats et conscient de l'urgence à proposer des solutions à la crise du logement, le Conseil d'Etat n'a pas retenu la proposition d'y placer le pôle des sciences des Hautes écoles, afin de le consacrer majoritairement à la construction de logements.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat a chargé l'office de l'urbanisme du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), par sa direction des missions opérationnelles (DMO), d'organiser, en collaboration avec les partenaires et instances du projet, un concours de projets investisseur-architecte. Le programme, dont l'objectif principal est la construction d'environ 1'500 logements, permettra également d'accueillir des locaux d'activités, qui seront proposés aux sociétés actuellement situées au cœur du PAV et désireuses de se délocaliser.

Le lancement du concours devrait avoir lieu au premier trimestre 2013. A l'issue de ce concours, les résultats attendus seront publiés à l'automne 2013. Le travail se poursuivra ensuite avec les lauréats dans le but d'élaborer un plan localisé de quartier qui devrait être mis à l'enquête publique à l'automne 2014.

Concernant la libération du site des Vernets par l'armée suisse, le Conseil d'Etat confirme le planning prévisionnel de mise à disposition de la Confédération des bâtiments d'Epeisses, d'Aire-la-Ville et de Mategnin, par le canton. Une réalisation échelonnée sur les trois sites entre 2013 et 2016 est ainsi prévue, conformément à l'accord de principe du 1er mars 2012 entre la Confédération et le canton.

Pour tout complément d'information, Mme Nathalie Luyet Girardet, directrice, direction des missions opérationnelles à l' office de l'urbanisme du DCTI, tél + 41(0) 22 546 00 22, se tient à votre disposition.

En vous souhaitant bonne réception de cette information, je tiens à souligner qu'un tel développement ne se porte pas de façon unilatérale et compte sur votre participation dans le cadre de la préparation de ce concours.

Dans l'attente de nos prochaines rencontres, je vous adresse, Mesdames et Messieurs les membres, l'expression de mes sentiments distingués.

François Longchamp

PROGRAMME - FONCIER

Programme d'équipements

Ecoles, crèches
2 groupes scolaires 16 classes, 2 crèches 80 places

Culture
Théâtres existants, équipements futurs

Sports
Patinoire, piscine, queue d'Arve, équipements futurs

Sociaux
Maison de quartier, CAS, autres

Réservations foncières
D'importantes réservations foncières doivent être prévues pour la réalisation de ces équipements (par exemple écoles).

Ces dispositions devront figurer dans le **PDQ PAV** puis dans les **PLQ PAV** dont les périmètres doivent maintenant être définis

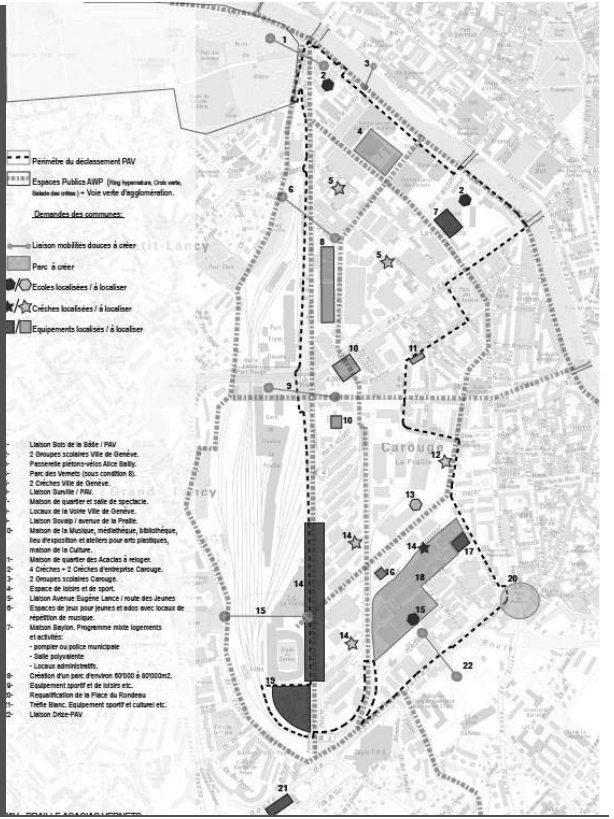

PROPOSITION

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer dans les meilleurs délais un plan localisé de quartier (PLQ) sur la zone de l'actuelle caserne des Vernets, sur la base de l'étude commanditée par la Fondation Hans Wilsdorf;
- de veiller à ce que ce PLQ comprenne un minimum de 1000 logements et des équipements publics et culturels correspondant aux besoins exprimés par les associations actives dans ce domaine, notamment l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV);
- de tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin qu'il élabore un plan localisé de quartier (PLQ) sur le secteur de l'actuelle caserne des Vernets, sur la base du résultat du concours lancé par le Département de l'urbanisme;
- de veiller à ce que ce PLQ comprenne un minimum de 1000 logements et des équipements publics et culturels correspondant aux besoins exprimés par les associations actives dans ce domaine, notamment l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV);
- de tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches.

7.c) Résolution du 14 mai 2013 de M^mes^ et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Salika Wenger, Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Pour un aménagement du terrain de la caserne des Vernets répondant aux besoins prépondérants de la population» (R-173)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant la lettre ouverte adressée à M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de l'urbanisme, par le collectif d'associations d'habitants et de quartier qui relève les points suivants à propos du terrain de la caserne des Vernets:

– que cette parcelle appartenant à l'Etat est un terrain idéalement situé et libre de toute contrainte;
– qu'il est donc légitime de le conserver pour y construire des logements à prix abordables ainsi que des équipements répondant aux besoins de la population;
– qu'il est inadmissible que les habitant-e-s et les différents acteurs qui font la ville ne soient pas intégrés à l'important processus de mutation de ce territoire,

le Conseil municipal déclare soutenir les interventions du Conseil administratif auprès de l'Etat visant à:

– l'ouverture d'un débat public sur le programme de logement, les espaces publics prévus et la qualité de ville et de vie;
– la participation des citoyens et citoyennes en vue d'élaborer un projet d'aménagement;
– la concertation du cahier des charges concernant ce site;
– faire en sorte que le nombre de logements réalisés reste dans une densité compatible avec une véritable qualité de vie urbaine;
– faire en sorte que soient également prévus, dès le départ, les activités socioculturelles, scolaires, artisanales et commerciales, ainsi que des espaces libres et de détente.

Le président. Je rappelle que le bureau et les chefs de groupe ont décidé de lier les objets ci-dessus et de les renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

---

[1] «Mémorial 170e année»: Motion d'ordonnancement, 6370. Annoncée, 6593.

Je vois que M. Carasso a demandé la parole; est-ce pour réclamer l'ouverture de la discussion, Monsieur Carasso? *(Acquiescement de M. Carasso.)* Je fais donc voter l'ouverture de la discussion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 55 oui contre 10 non (3 abstentions).

Préconsultation sur la PR-1099

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, nous avons affaire ce soir, et tout au long des travaux du Conseil municipal, à un acte majeur de cette législature, à savoir adopter sous la forme de résolution – qui n'ouvrira pas un droit de référendum – un plan directeur de quartier, qui vise à faire muter une zone industrielle, qui a été déclassée en son temps, en quasiment trois quartiers. C'est comme si nous avions à aménager le quartier de Saint-Gervais, de Saint-Jean et des Pâquis, puisque la superficie de ce plan directeur de quartier, si on prend globalement ce qui se trouve sur Lancy, Carouge et Genève, correspond à trois quartiers de notre ville.

C'est un acte important, comme nous l'avons eu en ce qui concerne la gare des Eaux-Vives, ou que nous l'aurons en ce qui concerne la gare de Cornavin. Il va se développer du côté sud de notre municipalité une urbanisation importante.

Il est certain, Mesdames et Messieurs, que cette urbanisation engendrera une série de modifications structurelles et d'impacts financiers tout au long de ces trente prochaines années, que ce soit le déplacement de la Voirie, qui est sur nos terrains, la création de nouvelles routes, l'urbanisation du terrain de la caserne des Vernets, qui nécessitera un plan localisé de quartier, grâce d'ailleurs à ce plan directeur de quartier qui doit être adopté par votre Conseil municipal sous la forme de résolution. Tout cela se déclinera jusqu'aux années 2030-2040, puisque l'Etat de Genève a décidé par une loi qu'il en serait ainsi.

Nous avons des difficultés structurelles aussi à faire muter cette zone de notre municipalité, d'autant plus que, je vous le rappelle, 20 000 emplois existent déjà et que 4000 entreprises, petites et moyennes, sont actives dans ce secteur. Puis les terrains qui devront muter sont pollués, comme l'était le terrain d'Artamis. Ce sont donc des charges importantes pour notre municipalité, mais aussi pour celles et ceux qui décideront d'investir dans ce secteur. Je donne l'exemple de la caserne des Vernets: encore à ce jour on ne sait pas si le terrain de la caserne des Vernets est pollué ou pas. Pour dire les surprises que nous risquons de trouver, y compris dans un terrain nu.

Voilà, Mesdames et Messieurs, comme entrée en matière je voulais vous rendre attentives et attentifs aux problématiques. Vous avez à la fin de ce plan

directeur de quartier toute une série de conditions que j'ai fait figurer, parce qu'il faut être responsable de ce que nous décidons. J'espère que vous n'allez pas voter la tête dans le sac. Il y a toute une série de contingences, notamment une convention de financement avec des moteurs de financements – si j'ose dire – qui permettront de passer ce cap important, puisqu'il est question pour notre municipalité de quasiment investir un demi-milliard de francs, voire 1 milliard, tout au long du développement de ce processus de mutation, de faire un bout de ville, puisqu'il est question de construire un bout de ville. Cette mutation-là est importante et va porter préjudice, mais pour un destin radieux, si j'ose dire, quand même pendant trente ans aux investissements de notre municipalité.

Le président. Sur ces trois objets liés, deux objets n'ont pas été renvoyés en commission et le troisième est un rapport sur une motion. M. Pagani vient de s'exprimer sur la proposition PR-1099. J'invite les auteurs de la résolution R-173 à s'exprimer, ensuite je ferai voter l'entrée en matière sur ces deux objets. Je donne maintenant la parole aux auteurs de la résolution. Madame Brigitte Studer, vous avez la parole.

Préconsultation sur la résolution R-173

M^me^ Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Nous ne trouvions pas très important de lier ces deux choses, mais cela touche le même thème. Je souhaitais intervenir par rapport au PAV (Praille-Acacias-Vernets). Mais d'abord, pour resituer les faits, nous avions déposé cette résolution il y a plus d'une année quand il était question du terrain de la caserne et de son aménagement. C'était au moment de proposer un concours. Entre-temps, ça a changé, le concours a eu lieu.

Toutefois, nous pouvons toujours défendre ce que nous avions demandé à cette occasion, que pour toutes les propositions - la caserne n'était qu'une petite partie par rapport à l'ensemble du PAV, bien sûr – il y ait un débat public par rapport au programme de logements qui sont proposés, autant par rapport aux espaces publics et à la qualité de vie que nous allons créer, et que les habitants puissent participer à élaborer ce qui va se passer. Nous avions aussi défendu le principe d'une densité compatible avec une qualité de vie et qu'au moment de construire des logements on pense à tous les équipements pour que cette qualité de vie soit assurée. On vous propose donc d'accepter cette résolution.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition PR-1099 est acceptée à l'unanimité (71 oui).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution R-173 est acceptée par 57 oui contre 8 non (4 abstentions).

Le président. Nous allons donc traiter ces trois objets en même temps; ils feront l'objet de votes séparés à l'issue du débat. Et pour bien préparer vos interventions, je suggère de lever la séance et je vous souhaite un bon appétit!

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 1506

2. Communications du bureau du Conseil municipal 1506

3. Motion du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer: «Politique d'engagement dans nos musées» (M-1128). 1507

4. Motion du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer: «Coût de l'assainissement routier en Ville de Genève» (M-1129). 1508

5. Questions orales 1509

6. Pétitions. 1531

7.a) Proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29951, intitulé Praille-Acacias-Vernets (PAV) (PR-1099) 1537

7.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 juin 2012 de MM. Adrien Genecand, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Stefan Kristensen, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Mmes Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Marie Barbey et Danièle Magnin: «Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets» (M-1036 A) 1547

7.c) Résolution du 14 mai 2013 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Salika Wenger, Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Pour un aménagement du terrain de la caserne des Vernets répondant aux besoins prépondérants de la population» (R-173) 1567

8. Propositions des conseillers municipaux 1570

9. Interpellations 1570

10. Questions écrites 1570

Le mémorialiste:
Ramzi Touma